

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



VOL. IV.—No. 42.

MONTREAL, JEUDI, 16 OCTOBRE, 1873.

ABONNEMENT, D'AVANCE, \$3.00.
PAR NUMERO, 7 CENTS.

LE CAPITOLE ET LA ROCHE TARPEIENNE.

Il est bien vrai que la roche tarpéienne est proche du capitol. Ceux qui s'occupent d'affaires publiques en ce pays, dans le moment, doivent s'en apercevoir. Il en est plusieurs qui ont payé dans un seul jour tous les éloges qu'on leur avait faits pendant plusieurs années.

On n'a pas d'objection à couvrir de fleurs celui qui se contente de faire des dissertations philosophiques, des ballades ou des romans. Mais s'il ose dire à un faux disciple d'Apollon qu'il fait des vers de treize pieds ou qu'il n'est pas le premier poète de son temps, s'il ose surtout dire un mot sur la politique, froisser les opinions et les intérêts des hommes de partis, c'est un monstre. On l'attaquera avec d'autant plus de fureur qu'on l'aura loué davantage, on reprendra d'un seul coup tout le bien qu'on aura dit de lui, et si on n'a rien de sérieux à lui reprocher on le tournera en ridicule, on lui fera même un crime de ce qu'il aura fait par devoir ou par patriotisme.

La politique étant le champ de bataille où luttent les passions, les préjugés, les jalousies et les intérêts personnels, celui qui s'y aventure doit s'attendre à recevoir des coups. Dans un pays comme celui-ci surtout où l'existence de ceux qui se mêlent de politique est généralement en jeu, où l'intérêt personnel se trouve tellement lié à l'intérêt public qu'ils ne forment qu'un, les luttes sont acharnées, car celui qui est attaqué croit qu'on veut le ruiner, lui enlever le pain de sa famille.

On ne met pas de temps à croire que le bon côté est celui où l'on vit et à considérer comme des insensés et mêmes des criminels ceux qui osent porter la main sur l'arche sainte du parti. Le parti, c'est tout, car c'est l'existence, c'est l'avenir, c'est quelquefois la vengeance. Lorsque les partis auront une politique arrêtée, des principes fixes, lorsque les hommes seront plus indépendants du côté de la fortune, les luttes seront moins personnelles, ou du moins elles se feront au profit d'une cause, d'un principe et non pas seulement de quelques hommes. Les partis en eux-mêmes ne sont pas essentiellement mauvais, ils sont même très-bons et très-utiles, lorsqu'ils sont basés sur des idées, sur des principes. Le gouvernement constitutionnel étant essentiellement un gouvernement de contrepois, d'équilibre, de contrôle mutuel et de discussion, il est bon qu'il y ait en présence l'un de l'autre deux partis également sincères et dévoués aux intérêts du pays.

Tous les gouvernements monarchiques, constitutionnels ou républicains ont besoin de surveillance, car les hommes sont naturellement portés à abuser du pouvoir; et ce qui fait à nos yeux le mérite du gouvernement constitutionnel, c'est précisément parce qu'il est soumis sans cesse à cette surveillance salutaire, qu'il est obligé continuellement de rendre compte de ses actes à la Chambre et au peuple. Mais pour que cette responsabilité ne soit pas une illusion, il faut que la Chambre soit composée d'hommes assez indépendants pour tenir le gouvernement sur ses gardes, et il faut que le peuple lui-même ait assez d'énergie et de patriotisme pour forcer ses représentants à faire leur devoir, pour condamner ceux qui ne seraient que de vils instruments dans les mains des ministres ou combattraient leurs mesures seulement par esprit de parti. On l'a dit souvent, les gouvernements démocratiques reposent essentiellement sur la vertu et l'honnêteté publique. Les peuples qui ne sachant pas apprécier l'avan-

tage et l'honneur de se gouverner eux-mêmes, prostituent leurs droits politiques à l'esprit de parti ou à la séduction de l'or, sont indignes de liberté.

Il faut du courage ou une grande ambition, à certaines époques, pour s'occuper des affaires publiques, pour exprimer ses convictions et braver les colères des partis; mais l'amour de la patrie qui enfante tant de dévouements peut bien enfanter celui-là. Si le bon citoyen va jusqu'à verser son sang pour son pays, il peut à plus forte raison triompher de son amour-propre blessé, supporter les injures de ses adversaires.

Que deviendrait la société si tous les hommes sincères et honnêtes préféraient se tenir tranquillement dans l'ombre plutôt que de s'exposer aux colères et aux jalousies des hommes? Non, rien dans le monde, de bon et d'utile ne s'accomplit sans peine et sans sacrifice, pour celui qui veut remplir les devoirs que sa conscience lui impose.

Ce que produit l'esprit de parti serait amusant quelquefois si ce n'était pas si injuste. Il est curieux de voir comme le même journal apprécie d'une manière différente, à quelques mois d'intervalle, le même homme, et comme la même chose changera suivant qu'on la regardera avec des lunettes bleues ou des lunettes rouges.

Mais les contradictions, les anomalies et les exagérations dont se rend coupable l'esprit de parti ne sont pas d'hier. Timon, dans le "Livre des Orateurs" les a signalées, il y a déjà longtemps, de la manière la plus spirituelle, dans un tableau où l'on voit les comptes-rendus faits par deux journaux, l'un ministériel et l'autre de l'opposition, des discours prononcés par des membres de l'Assemblée. Nous reproduisons l'un de ces comptes-rendus qui donne si bien l'idée de ce qui se passe ici :

JOURNAL DE L'OPPOSITION.

Même séance, même sujet, même orateur, même discours.

Gorgias, notre grand orateur, a été, d'un bout à l'autre, vif, nerveux, pressant. Il montait, dans son vol sublime, presque jusqu'au ciel. Il a lutté contre les ministres, avec une souplesse, une grâce, une force, une audace sans pareilles. Il a épuisé, tour à tour, tout ce que l'éloquence a de mouvements, tout ce que la parole humaine a d'harmonie, tout ce que le raisonnement a de vigueur, tout ce que la politique a de plus profond et de plus élevé. Les centres frémissaient d'impatience et de colère. Les ministres, cloués sur leur banc, rougissaient de honte et se cachaient la tête entre les deux mains. C'était un spectacle de pitié! Après ce coup terrible, c'en est fait du ministère, et nous pouvons l'affirmer à nos lecteurs, il est si malade qu'il ne s'en relèvera plus. Pauvre ministère!

JOURNAL DE L'OPPOSITION.

Diphile a échoué et il a dû échouer, parce que les grandes pensées viennent du cœur, et que Diphile n'a pas de cœur,

JOURNAL MINISTÉRIEL.

Même séance, même sujet, même orateur, même discours.

Gorgias, l'avocat, a été, depuis le commencement jusqu'à la fin de son discours, flasque, pâle, énérvé, affaibli sur lui-même. Cet aigle de l'opposition rasait la terre, du vol le plus lourd. Il se traînait, il succombait sous le poids de sa phraséologie. L'assemblée riait aux éclats, tandis que l'opposition, confuse, chuchotait et se mordait les lèvres de dépit. C'est un bien beau jour pour le ministère! Le concours de la majorité lui est désormais assuré, et il peut se montrer dans l'éclat de son triomphe, à ses amis comme à ses ennemis. Pauvre Gorgias.

JOURNAL MINISTÉRIEL.

Diphile! oh, tout cède, tout ploie sous ce foudre d'éloquence. Avec cela, le plus beau caractère, un génie mâle,

pas d'entrailles, pas de sentiments élevés, pas de véritable amour de la justice et de la patrie. Flatteur assermenté de tous les pouvoirs, Diphile a porté dans tous les camps, les apostasies de sa foi politique et les bariolures de son drapeau. Il a trahi le gouvernement qu'il a servi, pour le gouvernement qu'il sert et qu'il trahira pour le gouvernement qu'il est sur le point de servir. Ennemi dangereux de la liberté, qu'il frappe par derrière; nature molle et fangeuse et de la pire espèce; défenseur de l'ordre par ton, ami de la paix par peur, aristocrate par vanité; courtisan délié, sensuel et vide, corrompu et corrupteur, bas et insolent; pardessus tout ambitieux; toujours prêt à prendre tous les masques, à pousser dans l'abîme les puissances qui tombent, à épauler les usurpations triomphantes, à acheter les autres ou à se vendre soi-même: tel est Diphile!

Si vous êtes ministériel, le journal ministériel, et j'en dis autant du journal libéral pour les libéraux, vous confiera la trompette, et il vous permettra d'y souffler de toute la force de vos poumons.

L'analyse même du compte-rendu sera ou trop longue pour un tel hors-d'œuvre, ou trop courte et trop froide pour un tel chef-d'œuvre, et vous lirez le lendemain dans les journaux ce qui suit :

JOURNAL DE L'OPPOSITION.

La harangue de monsieur Ergaste a été plus assommante encore que de coutume, et nous croyons devoir en épargner la lecture à nos abonnés. C'est déjà bien assez qu'elle ait tant fait bâiller la chambre.

JOURNAL MINISTÉRIEL.

Le discours de l'illustre Ergaste a été si saisissant, si beau, si logique, si complet, si bien enchaîné, qu'il échappe à l'analyse, et nous le publions tout entier pour l'offrir à l'admiration de nos lecteurs.

Allez maintenant chercher une peinture véridique du tableau, du caractère et de l'influence de chaque orateur, dans le pour et le contre des comptes-rendus! Le même homme est là un orateur incomparable, ici un barbouilleur de paroles. Là un héros, ici presque un lâche. Là un saint, ici un impie. Là un grand citoyen, ici un séditionnaire. Là un royaliste, ici un révolutionnaire. Là, l'assemblée a battu des mains, frémi d'enthousiasme, pleuré d'admiration; ici, l'assemblée a ri de pitié, bâillé et décampé. Là l'orateur a grandi de dix coudées, ici il n'a que la taille d'un nain. Là on imprime son discours sur six colonnes du journal, ici on n'en dit mot. Enfin là, pour son éloquence, sa vertu et son courage, on le porte en triomphe au ministère; ici, pour ses ridicules, son immoralité et sa couardise, on demande qu'il soit noté d'infamie et mis au ban des électeurs.

L. O. DAVID.

CRISE DE LA RIVIERE-ROUGE.

Une assemblée des délégués de douze paroisses ou divisions électorales de Manitoba, a été tenue à St. Boniface, le 21 septembre dernier, pour prendre en considération l'arrestation de M. Ambroise Lépine, et des résolutions énergiques ont été passées. Ces résolutions concordent parfaitement avec les idées émises dans le dernier numéro de *L'Opinion Publique*. Elles établissent :

1o. Que les procédés employés par le gouvernement

canadien pour faire entrer les territoires du Nord-Ouest dans la Confédération ayant causé des troubles et le gouvernement d'Assiniboia s'étant déclaré impuissant à rétablir l'ordre, et une proclamation de l'hon. Wm. McDougall du 8 décembre 1869 ayant éteint le reste d'autorité que possédait le dit gouvernement, les habitants de la Rivière-Rouge jugèrent à propos de former un gouvernement provisoire pour se protéger et veiller au bon ordre de la colonie jusqu'à l'établissement d'un gouvernement régulier.

20. Que le gouvernement impérial chargea Sir John Young, gouverneur du Canada, de se mettre en communication avec les Métis et de leur rendre justice, et qu'en effet, sur l'invitation du gouvernement canadien, des délégués furent chargés par le gouvernement provisoire de Manitoba d'aller à Ottawa conférer avec le gouvernement canadien.

30. Que des négociations eurent lieu et qu'elles commencèrent par la prise en considération de la *Liste des Droits*, apportée par les délégués et qui a servi de base à l'Acte de Manitoba.

40. Qu'en outre de l'Acte de Manitoba, etc., comme le comportait la dix-neuvième clause de la *Liste des Droits*, les délégués exigèrent comme condition *sine qua non* des arrangements, une amnistie générale pour tous les actes faits ou autorisés par le gouvernement provisoire;

50. Que les hon. Sir John A. Macdonald et Sir George E. Cartier, après avoir dit que l'amnistie ne dépendait pas du gouvernement d'Ottawa, déclarèrent qu'ils étaient en mesure d'assurer que c'était l'intention de Sa Majesté d'accorder l'amnistie, et qu'ils se chargeaient de la faire proclamer, qu'elle serait de fait proclamée immédiatement après la passation de l'Acte de Manitoba.

Les résolutions continuèrent comme suit :

60. Que le 3 mai 1870, avant de terminer les négociations, le gouverneur général et Sir Clinton Murdoch, introduit aux délégués du Nord-Ouest par Son Excellence le gouverneur-général comme commissaire spécial de Sa Majesté pour les entendre, assurèrent aux dits délégués au nom de Sa Majesté que l'amnistie serait accordée, et comme preuve que telle était l'intention de Sa Majesté, ils citèrent la proclamation lancée en décembre 1869, par Son Excellence, et en réponse à cette déclaration verbale, les délégués se plaignant de ce qu'ils n'avaient aucun document écrit à montrer à la population de la Rivière-Rouge, les dits représentants du gouvernement assurèrent à plusieurs reprises les délégués que la question ne souffrait aucune difficulté, et que l'amnistie serait certainement octroyée, afin de faire disparaître toutes les illégalités et irrégularités des derniers troubles, les délégués ayant accepté cette promesse d'honneur, le gouverneur-général, Sir John Young se crut en mesure de télégraphier à Lord Granville en Angleterre : "Les négociations avec les délégués sont terminées d'une manière satisfaisante."

Et considérant que le 19 Mai suivant, le gouverneur-général du Canada, chez lui, en présence de Sir George E. Cartier, renouvela aux délégués en personne, l'assurance que l'amnistie serait certainement accordée; bien plus, qu'elle serait rendue à Manitoba avant l'arrivée du lieutenant-gouverneur de la Province, et qu'en attendant la proclamation, il (le gouverneur-général) donnerait des ordres pour qu'aucune des personnes impliquées dans les troubles de 1869 et 1870 ne serait inquiétée à ce sujet;

Et considérant que Sa Grâce Mgr. l'Archevêque de St. Boniface, revenu de Rome sur les instantes prières du gouvernement canadien, et supplié par le même gouvernement de vouloir bien travailler à la pacification du Nord-Ouest, a solennellement déclaré qu'une amnistie générale ayant été promise et qu'elle devait être immédiatement proclamée, et le peuple se confiant aux promesses faites aux délégués et à Sa Grâce Mgr. l'Archevêque de St. Boniface, s'est retirée paisiblement dans ses foyers et a accepté le nouveau régime que lui demandait l'Acte de Manitoba;

Et considérant que la Proclamation faite au nom de Sa Majesté le 18 septembre 1870 par le lieutenant-gouverneur Archibald et adressée à tous les habitants de la Province de Manitoba, corrobore les promesses d'amnistie ci-dessus relevées; vu que l'hon. M. A. Girard, aujourd'hui sénateur de Manitoba, et alors premier Ministre de Son Excellence le lieutenant-gouverneur Archibald se considérait autorisé dans le temps à expliquer ainsi à la population la dite Proclamation, et qu'effectivement il l'a ainsi expliquée comme autorisé à cet effet, entre autre dans une assemblée publique tenue à St. Norbert, le 20 septembre de la même année, et que telle est encore aujourd'hui sa déclaration;

Et considérant que malgré les garanties ci-dessus et sur lesquelles le peuple d'Assiniboia avait raison de compter, le 27 septembre courant, M. Ambroise Lépine a été arrêté et emprisonné par les officiers du Shérif de la Province, sur l'accusation d'avoir pris part à certains actes faits ou autorisés par le gouvernement provisoire d'Assiniboia en 1870, et vu aussi les poursuites vexatoires que l'on affirme être en ce moment dirigées contre d'autres personnes sur les mêmes accusations.

Les autres principales résolutions sont les suivantes :

10. Résolu en conséquence que nous, citoyens de douze divisions électorales de la Province de Manitoba, représentées par des délégués spéciaux et membres du parlement fédéral et de la législature locale, protestons solennellement au nom de la justice et de la foi jurée contre l'arrestation et l'emprisonnement de M. Ambroise D. Lépine pour actes faits ou autorisés par le gouvernement provisoire d'Assiniboia en 1870, de même que contre toutes autres poursuites du même genre, pour la même cause et dans les mêmes circonstances.

20. Résolu qu'en outre de ce que dessus, d'accord sur ce point avec la déclaration de la législature telle qu'exprimée à sa séance du 5 février, 1872, nous considérons que les actes faits ou autorisés par le gouvernement provisoire d'Assiniboia en 1870, ne relèvent pas judiciairement des tribunaux de la Province de Manitoba, vu qu'à l'époque où ces actes ont eu lieu, le gouvernement de la

Province de Manitoba n'existait même pas, et le gouvernement fédéral n'avait aucune juridiction dans le pays; 30. Résolu de plus que nous soumettons que les autorités fédérales, n'ayant aucune juridiction dans le pays à l'époque où ces actes ont eu lieu, et n'ayant pas depuis reçu cette juridiction du parlement impérial, n'ont pu et ne peuvent encore aujourd'hui conférer à aucun tribunal le droit ou le pouvoir de prendre connaissance de ces actes et de les juger.

40. Résolu que nous soumettons que le fait même du gouvernement impérial, invitant à traiter avec lui les délégués du gouvernement provisoire d'Assiniboia de 1870, et traitant en effet avec eux, est une preuve des plus fortes, en supposant qu'il n'en existât aucune autre, de la reconnaissance même du dit gouvernement provisoire par le gouvernement du Canada, et de l'obligation impérieuse que prenait ce dernier, dans le cas d'arrangements, à ne pas inquiéter ceux qui avaient pris part aux actes faits ou autorisés par le dit gouvernement provisoire d'Assiniboia.

D'après le droit commun, un gouvernement qui invite des insurgés à traiter avec lui et qui effectivement traite avec eux, s'engage tacitement par là même, en cas d'arrangements, à proclamer une amnistie générale pour tous les faits antérieurs à tels arrangements.

50. Résolu que nous considérons, et là-dessus nous en appelons au jugement impartial de tous les hommes sages du Canada, que l'indemnité pécuniaire considérable votée par le parlement et distribuée par le gouvernement d'Ottawa aux citoyens de la Colonie de la Rivière Rouge qui pouvaient avoir subi des pertes ou dommages civils occasionnés directement ou indirectement par des actes faits ou autorisés par le susdit gouvernement provisoire, est l'accomplissement d'une partie de la 19e clause de la *Liste des Droits* présentée par les délégués et acceptée par le gouvernement canadien comme base de l'Acte de Manitoba; et nous affirmons que l'autre partie de la dite 19e clause se rapportant à l'amnistie touchant les autres actes faits ou autorisés par le dit gouvernement provisoire se trouve par là même nécessairement et logiquement accordée.

Des discours éloquentes furent prononcés à l'appui des résolutions par M. R. Cunningham, l'hon. M. Royal, M. Bannatyne, le révérend M. Proulx et M. Dubuc.

Les Métis en appellent à l'opinion des hommes sages et modérés de toutes les provinces de la Confédération.

La Gabrielli, célèbre chanteuse, ayant demandé cinq mille ducats à l'impératrice pour chanter pendant deux mois à Saint-Petersbourg, l'impératrice répondit :

— Je ne paie sur ce pied-là aucun de mes feld-maréchaux.

— En ce cas, dit la Gabrielli, Votre Ma'esté n'a qu'à faire chanter ses feld-maréchaux.

LA MANOIR D'HABERVILLE.

L'Opinion Publique vient de publier, à la date du 4 courant, le Manoir de Saint-Jean-Port-Joli, dont le regretté M. P. A. DeGaspé a fait une si délicate description dans son ouvrage "Les Anciens Canadiens," au chapitre le Manoir d'Haberville."

"Le manoir Seigneurial, situé entre le fleuve St. Laurent et le promontoire, n'en était séparé que par une vaste cour, le chemin du roi et le bocage. C'était une bâtisse à un seul étage, à comble raide, longue de cent pieds, flanquée de deux ailes de quinze pieds avançant sur la cour principale. Un fournil, attenant du côté du nord-est à la cuisine, servait aussi de buanderie. Un petit pavillon, contigu à un grand salon au sud-ouest, donnait quelque régularité à ce manoir d'ancienne construction canadienne," etc., etc.

"L'auteur de ce paysage nous fait voir l'antique manoir du côté du nord-ouest. La façade principale se trouve dérobée à nos regards, mais quiconque connaît la conformation du terrain avouera que le dessinateur a choisi le meilleur point de vue : la cour avec ses arbustes, et le promontoire avec ses grands arbres enrichissent le fond du tableau. Tous les membres de la famille de Gaspé, et les amis de la littérature, qui ont lu avec tant de satisfaction les œuvres littéraires de l'aimable vieillard seront reconnaissants envers M. Desbarats de la publicité qu'il vient de donner à cette résidence d'une de nos premières familles canadiennes.

"Maintenant quel est celui qui le premier a eu la bonne idée de nous conserver une copie fidèle de ce manoir et la transmettre à M. Desbarats ?

"C'est ce que L'Opinion Publique aurait dû nous dire, et c'est ce qu'elle n'a pas fait. Sans vouloir scruter les motifs de ce silence, je crois de mon devoir, M. le rédacteur, de tout vous faire connaître, c'est une de ces histoires pour le moins aussi intéressantes que bien d'autres.

"L'auteur de ce paysage est un enfant de Saint-Jean-Port-Joli. C'est M. Raphaël Michel Fournier, Agent du Grand-Tronc à Saint-Valier, comté de Bellechasse. C'est un ancien élève du collège de Sainte Anne de la Pocatière. C'est là qu'il a cultivé et développé son talent pour le dessin. Et depuis sa sortie du collège, M. Fournier a continué de crayonner selon que les circonstances le lui ont permis. Jusqu'à ces derniers jours, les étrangers ont pu admirer chez lui une magnifique peinture du manoir de Saint-Jean-Port-Joli, d'une grandeur triple de celle du paysage publié par L'Opinion Publique et d'une vérité frappante. Les arbres de la cour et du rocher sont tels qu'on les voit à la mi-octobre.

"C'est en octobre 1872 que M. Fournier, à la demande d'un ami, s'est transporté à Saint-Jean-Port-Joli pour dessiner le manoir de la famille de Gaspé. La première copie terminée, le même ami lui a conseillé d'en faire une autre et de l'offrir à M. Desbarats, propriétaire de L'Opinion Publique, pendant que l'éditeur des Anciens Canadiens serait heureux de ce don. M. Fournier s'est rendu à

cette suggestion. On n'a pas jugé à propos d'accuser réception. Rien d'étonnant donc de ne pas voir le nom de M. R. M. Fournier au bas du paysage, publié 11 mois après l'envoi. On n'a pas même jugé à propos de lui en envoyer une copie comme marque de reconnaissance.

"Bien plus, on a tenté de faire des corrections à son travail. Sous prétexte de régularité probablement, on a fait les fenêtres de la maison de même grandeur, lorsque les trois premières du côté de l'ouest sont plus grandes, la partie du côté de l'est étant de date plus ancienne.

"Une telle conduite n'a assurément pas besoin de commentaires. Je me contente de la faire connaître, non pour contrarier les Messieurs de L'Opinion Publique, mais pour rendre à chacun son dû. M. Fournier a droit d'être traité en tout temps avec politesse, mais particulièrement quand il fait un acte de générosité. UN AMI."

Ce qui précède a paru dans le Journal de Québec du 9 Oct. Nous nous empressons de republier cette lettre qui rend justice à l'auteur du croquis du Manoir de Saint-Jean-Port-Joli. Ce n'est pas chaque amateur qui veut voir son nom figurer ainsi. Si nous n'avions pas cru déplaire à M. Fournier, nous eussions déclaré que c'est lui qui nous a présenté ce joli dessin. Si ce monsieur en eût témoigné le désir, il eût reçu, non pas un, mais vingt exemplaires de la gravure. S'il a le malheur de n'être pas abonné à L'Opinion Publique, il n'a peut-être pas osé nous écrire à ce sujet. Mais il nous aura mal jugé. Nous aimons à rendre justice égale à tous.

RESUMÉ D'ETUDES SUR LA PROVINCE DE QUEBEC.

Avant de retourner en France je désire faire connaître à mes compatriotes canadiens le résumé des observations que j'ai faites pendant un séjour de deux années dans leur pays. Si je ne devais pas communiquer ces impressions à mes amis d'outre-mer je me serais gardé de vous en demander la publication, car je sais par expérience combien les études graves et sérieuses sur des questions essentiellement pratiques sont peu du goût des lecteurs; je serai du reste aussi bref que possible.

Les jugements des hommes sont souvent le résultat de leur position et des circonstances au milieu desquelles ils ont été appelés à vivre, aussi je livre, sans aucune prétention à l'infaillibilité, mes diverses appréciations; si elles sont erronées, qu'on les combatte et je serai le premier à reconnaître mes erreurs, car j'aurai toujours la conscience de les avoir commises avec la plus entière bonne foi.

Les Canadiens-Français jugent quelquefois sévèrement les agissements de leur vieille mère-patrie, souvent j'ai senti battre mon cœur et tressaillir tout mon individu d'un sentiment de tristesse, mais je me suis toujours abstenu de répondre, car je sais les réserves imposées à l'étranger qui vient demander l'hospitalité.

J'ose espérer qu'aujourd'hui l'on voudra bien me permettre de retracer en quelques lignes mes appréciations sur la province de Québec, mon seul but et mon seul désir sont d'exciter les habitants du Bas-Canada à trouver les moyens qui procureraient à leur pays une prospérité réelle et la vitalité dans l'avenir.

Peut-être me dira-t-on : Si vous ne trouvez pas le pays de votre goût pourquoi y venez vous, pourquoi y restez-vous ? La réponse est facile : nous y venons parce que vos brochures et vos agents officiels nous y invitent sans cesse et sans relâche et ne se font pas faute de nous assurer un avenir heureux et lucratif; nous y restons parce que les hommes ne quittent pas leur patrie comme ils changent d'habit et qu'une fois le grand voyage effectué chacun veut, jusqu'à impossibilité absolue, trouver les moyens de compenser le grand sacrifice qu'il vient de faire, en obtenant des avantages matériels que la mère-patrie n'aurait pu lui offrir.

Il est possible qu'un grand nombre d'entre nous n'ait pas réussi par sa faute, que quelques-uns même n'aient pas apporté dans leur conduite tout le respect désirable, mais il est certain aussi qu'aujourd'hui une sorte de défiance vient entraver la réalisation de projets sérieux qui seraient aussi avantageux à leurs promoteurs qu'utiles à la prospérité de la province. Si cette défiance devait persister il serait plus loyal de faire savoir nettement que l'émigration française n'est plus désirée au Canada; mais en attendant nous ne saurions souffrir que certaines gens dans un léger langage se permettent de dire que tous les Français sont des *blagueurs*; s'ils ne réussissent pas c'est qu'il y a quelquefois faute, mauvaise volonté, ou indifférence de la part des habitants.

CLIMAT ET SOL.

Le climat est sain, mais la longueur de l'hiver est aussi désespérante que sa rigueur est grande; durant six mois la neige couvre impitoyablement la terre et c'est assurément un des plus graves obstacles au développement du progrès agricole; dans l'espace de six mois de travail la population doit gagner tout ce qu'elle consomme pendant l'année entière. L'hiver chacun se case dans sa chambre bien close, et reste le plus souvent sans travaux auxquels il puisse vaquer; n'y aurait-il pas un grand service à rendre au pays en faisant rechercher quelles seraient les petites industries domestiques que l'on pourrait introduire afin d'utiliser ce long temps perdu; c'est une étude à faire; mais elle ne se fera pas toute seule.

Malgré le charme que peuvent offrir à certaines imaginations ce vaste lincoln de neige, ces magnifiques aurores boréales, ces tempêtes de vent où la *poudrière* vous fouette le visage, nous persistons à dire que le climat du Canada est un des graves obstacles à la colonisation.

Le sol est généralement bon, surtout dans les parties situées sur le bord des lacs ou des fleuves, mais en dehors des terres d'alluvion et des terres argileuses on trouve d'innombrables pierres dont l'extraction est un travail long et difficile.

Dans les premières années de l'établissement les terres

donnaient, paraît-il, d'énormes récoltes, aujourd'hui il y en a beaucoup qui semées en blé, en avoine, ne rendent pas cinq fois la semence. Le sol fut bon; aujourd'hui il faudrait presque le reconstituer. Aussi il est impossible de nier que l'émigrant européen voulant se livrer à l'agriculture trouvera facilement sur la terre d'Amérique des parties plus fertiles et situées sous une meilleure latitude.

POPULATION, CULTURE, INDUSTRIE.

La population de la province est bien loin d'être en proportion convenable avec son immense étendue et si le nombre des cultivateurs était doublé, triplé, les terres rapporteraient deux et trois fois davantage; nous comprenons donc parfaitement tout l'intérêt que le gouvernement apporte à l'immigration; et la discussion ne peut avoir lieu que sur les moyens qu'il emploie.

La culture des terres présente un état déplorable, personne n'oserait le nier; à quoi doit-on l'attribuer? Nous pensons que les causes principales sont: 1o. Le manque d'instruction spéciale, on nait bien aux champs, mais on ne nait pas avec la science agricole; la culture est une véritable profession et on ne l'apprend qu'en allant à l'école ou en faisant son apprentissage. L'ignorance est tellement grande que très-généralement les plus simples notions sur la nécessité de se servir d'engrais ou sur la rotation des diverses plantes sont complètement inconnues; il y a encore un petit nombre de cultivateurs qui considèrent l'emploi du fumier comme dangereux et s'en débarrassent en le jetant sur le chemin. 2o. La rareté et par conséquent la cherté des bras qui seraient nécessaires pour faire une bonne culture, il est évident que le cultivateur n'ira pas prendre de la main-d'œuvre à \$1 par jour quand elle ne lui rapporte qu'un écu. 3o. Le manque de capitaux, prétendent certaines gens; mais cette opinion est discutée, car d'autres affirment, au contraire, que l'argent est assez abondant dans les campagnes; en tous cas nous croyons que pour procurer des capitaux à la culture il serait parfaitement inutile de s'adresser aux capitalistes des villes qui, trouvant le moyen d'obtenir un intérêt de neuf à douze pour cent n'iront pas les prêter à des pauvres agriculteurs qui ne pourraient pas, sans une ruine certaine, leur servir un intérêt au-dessus de cinq à six pour cent. 4o. Enfin, nous pensons que si le cultivateur canadien travaille beaucoup il ne sait pas donner à ce travail la direction raisonnée qui permettrait d'en obtenir tous les résultats désirables; il ne suffit pas en agriculture de travailler parfois beaucoup et bien fort, il faut savoir travailler toutes les fois que c'est nécessaire.

Si vous voulez améliorer la position agricole il faut donc: 1o. Répandre largement les connaissances agricoles en offrant aux cultivateurs une instruction pratique et des exemples palpables; 2o. Il faut trouver par des tarifs ou par l'introduction de procédés industriels le moyen d'élever le revenu des produits agricoles; ne comptez pas sur l'abaissement du salaire, vouloir y travailler serait même une grosse faute; tâchez d'élever la valeur du produit afin de pouvoir payer libéralement celui qui l'obtiendra, de cette manière vous aurez une main-d'œuvre facile, car d'un seul coup vous arrêterez l'émigration qui vous décime.

Mais qui cherchera ces moyens, qui fera toutes ces études longues, pénibles, tous ces travaux préliminaires sans lesquels on ne parvient jamais à rien de bon; seront-ce les simples particuliers qui, par dévouement pour le pays, vont négliger leurs propres affaires pour s'occuper de celles des autres? Seront-ce les employés du gouvernement auxquels la besogne journalière suffit amplement et qui seraient fort peu soucieux de voir s'ajouter un nouveau travail? Evidemment non; si vous voulez vraiment et sérieusement arriver à des améliorations il faut faire une sorte d'enquête confiée à une commission spéciale chargée d'étudier ce qui se pratique dans les autres pays et qui dans un délai déterminé devra présenter un travail complet sur les diverses questions qui lui auront été soumises. Ce grand travail a déjà été fait en Angleterre et en France. Remarquez la marche de l'émigration des campagnes, voyez les tendances des populations rurales à se porter vers les villes et vous reconnaîtrez qu'il est grand temps d'agir.

Le gouvernement local vient de publier un magnifique programme dont nous le félicitons; eh bien! nous le mettons au défi de faire rien de bien, si chacune des questions de ce programme n'a été à l'avance longuement murie et étudiée.

Les faits sont constants, indiscutables, l'agriculture dans la province de Québec est dans un déplorable état, les populations rurales quittent les champs parce que les grands centres leur offrent des salaires plus élevés, et vous aurez beau leur chanter les douceurs et les charmes de la vie champêtre ils continueront à émigrer, car les hommes vont toujours à ce qui paie le mieux. Que ceux qui représentent les intérêts de la province veuillent bien réfléchir pendant une heure et nous dire si un pays dont l'agriculture se meurt peut vivre longtemps; que les cultivateurs du Bas-Canada imitent leurs confrères de l'Ouest, qu'ils forment une ligue pour défendre leurs intérêts et bientôt ils obtiendront justice; mais, hélas! ce temps nous semble encore bien éloigné et le mal pourra bien devenir incurable, si nous en jugeons par l'indifférence des classes agricoles qui ne savent même pas répondre aux appels de leurs plus dévoués amis. Qu'il s'agisse d'aller à un hustings entendre des adversaires politiques dont souvent le plus grand mérite sera de se dire des injures, il y aura foule; qu'on fasse appel aux cultivateurs canadiens pour fonder une grande convention agricole destinée à défendre leurs intérêts, quelques rares dévouements répondront à l'appel.

Oui, nous vous le disons dans toute la sincérité de notre cœur, hâtez-vous de répandre l'instruction agricole, où la race canadienne-française disparaîtra faute de se procurer les moyens d'existence.

Quant à l'industrie nationale il faut reconnaître qu'elle est presque nulle, l'exposition de Montréal n'en fait-elle pas foi.

La Province de Québec importe annuellement à peu

près tout ce qu'elle consomme, et si l'exportation du bois et de quelques céréales n'avait pas un peu rétabli l'équilibre, il est évident qu'une crise eût déjà éclaté, car les maximes de ces économistes qui prétendent qu'un pays s'enrichit de toutes les marchandises importées sont tout simplement absurdes. Nous n'hésitons pas à dire que dans l'état actuel des choses les libres-échangistes sont les plus dangereux et les plus cruels ennemis de la Province de Québec. Nous avons parlé de l'exportation du bois, mais combien de temps durera-t-elle?

Les canadiens avaient dans leurs forêts une véritable poule aux œufs d'or; ne l'a-t-on pas éventrée. Tout le monde reconnaît que l'exploitation des bois a été faite d'une façon déplorable, qu'elle a été un véritable gaspillage; s'enquière-t-on de créer une école de forestiers instruits sachant conserver ce qui reste et prendre les moyens pour reconstituer l'avenir. Que le Commissaire des Terres de la Couronne dont les dispositions sont si bonnes envoie donc un agent intelligent passer quelques mois en Wurtemberg, dans ce petit pays de 1,600,000 habitants, où les impôts sont en partie payés par le revenu des forêts.

En fait de tarifs et de protection, les Canadiens n'ont-ils pas de bonnes leçons à prendre chez leurs voisins des États-Unis; aujourd'hui les Américains envoient vendre leur fer jusque sur les marchés anglais, tandis que ceux-ci en inondent encore leur vieille colonie. Ce qui constitue la puissance américaine c'est que grâce au tarif protecteur l'industrie nationale règle son développement sur celui de la culture.

CHEMINS ET VOIES DE COMMUNICATION.

Quand un étranger vient se fixer au Canada, on lui dit souvent: attendons que les chemins soient faits et nous entreprendrons telle excursion. Or, ces chemins bien faits sont tous simplement ceux que la nature fabrique en jetant sur le sol trois à quatre pieds de neige; quant aux chemins faits de mains d'hommes, à de rares exceptions près, ils sont encore à être finis. Nous savons très bien que dans un pays nouveau où la main-d'œuvre fait défaut, où les ressources sont minimes, il serait souverainement injuste de demander des voies de communication comme dans les vieux États, mais on peut regretter le manque d'un système vicinal bien arrêté, bien déterminé, traçant la manière dont les travaux doivent être exécutés, et la façon dont les charges doivent être réparties; nous pouvons affirmer que la loi sur les chemins vicinaux promulguée en France sous le règne de Louis-Philippe est incontestablement la loi qui a le plus contribué au développement et à la prospérité de l'agriculture.

Que sert d'ouvrir un chemin de 40 milles, s'il est presque impraticable sur tout son parcours; ne vaudrait-il pas mieux se borner chaque année à une distance du tiers ou du quart, mais en faisant bien la chose et en assurant son bon service et sa durée. Souvent en voulant contenter tout le monde on ne sert les intérêts de personne. Les chemins de petite communication sont d'un immense intérêt pour les cultivateurs; sans eux point de progrès possible; sans eux point de valeur pour les produits agricoles, ce sont les veines destinées à entretenir les grands artères qu'on nomme les chemins de fer. Nous venons de prononcer le grand mot, le mot magique sur la terre d'Amérique, cette nouvelle panacée universelle destinée à guérir tous les maux, à engendrer tous les bonheurs; là où devra passer la locomotive devra apparaître incessamment la vie. Nous reconnaissons bien volontiers la toute-puissance des voies ferrées et leurs heureuses conséquences, nous voudrions que tous les comtés fussent susceptibles d'un développement assez riche pour avoir chacun le sien; mais il en est pour les chemins de fer comme pour les steamers: avant de les construire il est indispensable de faire des calculs préalables; vous ririez de tout cœur si vous voyez un spéculateur établir une grande ligne océanique entre Québec et l'Île du Prince Édouard. Quelques prévisions heureuses qu'on puisse porter au crédit d'une ligne ferrée, il faut encore s'assurer si même avec la réalisation de ces heureuses prévisions les recettes balanceront les dépenses. Aujourd'hui les chemins de fer sont un dada, j'allais presque dire la *patte à coco*; on croit faire parade de patriotisme en se faisant leur chaud promoteur, mais l'on ne songe pas qu'on a oublié de cacher le bout de l'oreille; tel patriote qui chante sur tous les tons les merveilles que va produire le Railroad songe bien plus au fond de son cœur aux petits et même aux gros avantages qu'il pourra personnellement en tirer. Que les chemins de fer soient la meilleure chose du monde, je le veux bien, mais alors qu'ils ne soient plus comme aujourd'hui en Amérique une cause de ruine publique, souvenons nous qu'en tout l'excès est un défaut; à ce propos nous oserons même avouer que les chemins de fer ne sont utiles au Canada qu'à cause de la longueur de l'hiver qui pendant six mois immobilise les ondes de son beau fleuve et de ses grands lacs; et si jamais le Far West doit, pour envoyer ses produits en Europe, prendre la voie canadienne, ce ne sont pas les rail roads mais bien les lacs, le fleuve et les canaux qui seront chargés du transport de ses marchandises.

INSTRUCTION ET BEAUX ARTS.

L'instruction au Canada est essentiellement religieuse et classique, depuis quelques années on cherche à le rendre catholique et commerciale, mais par sa nature elle dirige surtout vers les professions libérales. Nous ne saurions apprécier si le nombre des malades et des plaideurs est en proportion directe des médecins et des avocats, nous ne pourrions pas affirmer que les premiers augmentent les maladies, mais il serait peut-être à craindre que les autres ne créent les difficultés afin d'avoir l'honneur de les aplanir. Dans cette tendance aux professions libérales, nous ne pouvons nous empêcher de trouver un trait frappant de ressemblance avec la race pure française. Quand un fils fait son apparition en ce monde, un bon bourgeois français le destine presque toujours à être tout d'abord un employé du gouvernement si Dieu lui permet d'être du nombre des élus parmi les nombreux non pas appelés mais offerts, ou à défaut il en fera un avocat ou un médecin. En France, il y a beaucoup d'esprits judiciaires qui sont portés à croire que c'est là une des grandes

causes de notre infériorité sur les races anglo-saxonnes et germaniques. Pour ce qui regarde le Canada nous croyons que dans un pays nouveau où tout est à faire, à exploiter, des écoles d'ingénieurs, de mineurs, d'agriculteurs, ne seraient nullement déplacées et qu'elles pourraient même rendre quelques légers services. Nous savons bien que la race canadienne-française reçoit son instruction exclusivement par les soins du clergé catholique dont les aptitudes sont bien plus portées vers les professions libérales, les belles-lettres et la théologie, mais nous sommes certain que le clergé catholique au Canada est trop patriote pour voir d'un mauvais œil se fonder des écoles essentiellement professionnelles et pratiques où les jeunes gens apprendraient les moyens d'utiliser les riches ressources de leur pays.

Quant aux beaux-arts et à la littérature, on ne peut pas être exigeant envers un pays, aussi nouveau; cependant la Province de Québec peut à juste titre s'honorer de plus d'un littérateur et de quelques bons poètes; la peinture et la musique ont également fourni des hommes de mérite. Il serait à désirer que les spectacles offerts au peuple fussent d'un goût plus relevé; quelques bonnes comédies, tragédies ou même drames bien choisis laisseraient dans son souvenir de meilleures traces que tous ces criques et ces pochades qui enthousiasment la foule. L'architecture prend depuis quelques années un véritable essor, mais nous craignons qu'elle ne sacrifie un peu trop à l'ornementation, il semblerait qu'on voudrait appliquer à chaque façade de maison cette phrase si mirobolante et devant laquelle je courbe humblement le front: Monsieur un tel VAUT tant.....

MŒURS, RELIGION, GOUVERNEMENT.

Trois mots, qui nécessiteraient de longues pages et auxquels cependant je ne puis et ne veux consacrer ici que quelques phrases. J'ouvre une vieille édition de la Géographie de Malte Brun et je trouve à l'article du Canada: "Dans les campagnes, les mœurs sont douces et pures." J'approuve l'appréciation de mon illustre compatriote, seulement, s'il vivait encore je lui ferais observer que depuis sa dernière édition, ces mœurs des campagnes sont menacées dans leur pureté par un goût effréné du luxe, les jeunes garçons rêvent de beaux chevaux, de beaux traîneaux, de beaux harnais; les jeunes filles soupirent après la robe de soie et leur sommeil ne redevient calme que le jour où elles l'ont obtenue avec annexe d'un chapeau recouvert de toutes les fleurs des champs; ce n'est peut-être pas étonnant, car leur éducation doit leur donner beaucoup plus de goût pour la broderie, voire même la musique, que pour les travaux, nous disons intérieurs de la ferme; qu'en résultera-t-il dans l'avenir?

Les Canadiens semblent avoir une sainte horreur du service domestique; aujourd'hui à la campagne comme à la ville il est extrêmement difficile de se procurer une servante, et nous connaissons maintes honorables familles qui nous ont supplié à mains jointes de leur rapporter quelques bonnes servantes de cette race si insoumise, si indocile qu'on nomme la race française; soit, mesdames, on vous ramènera des françaises pour vous servir, mais au moins compensez par de gros gages le sacrifice de la patrie.

Mon illustre compatriote, Malte Brun, semble vouloir passer sous silence les mœurs des grandes villes, je crois qu'il fait preuve d'intelligence; car le même chapitre peut servir à toutes; de Londres à Paris, de New-York à Vienne, de Constantinople à Petersbourg, de Lima à Rome, l'espèce humaine concentrée prend à peu près les mêmes habitudes; les fruits de la civilisation ne sont pas toujours parfaitement sains, mais pour me consoler, un brave ami canadien qui apprécie Paris et vit cependant à Manitoba m'a affirmé que les Sauvages ne valaient guère mieux que les civilisés. Il faut donc le reconnaître, l'espèce humaine est à peu près partout la même, la seule différence, c'est qu'elle marche à visage découvert, tandis que là, elle s'entoure la tête d'un voile qu'elle croit impénétrable. Je suis désolé de faire quel chagrin à ces excellents optimistes qui ne soupçonnent même pas le mal, il est cruel d'être l'auteur d'une désillusion, cependant je les engage à réfléchir avant de jeter l'anathème à la vieille Europe. Si on traquait les vieux pays jusque dans leurs dernières tranchées leurs défenseurs pourraient démasquer des batteries couvertes et entretenir contre les assaillants un feu terrible qui les épouvanterait tout autant que les obus des canons rayés effrayaient ces pauvres diables qui ne les avaient jamais ni entendus, ni vus. Au Canada il n'y a que les adversaires des sociétés de tempérance qui se permettent de marcher à visage découvert, aussi la police en fait-elle chaque jour de grandes razzias.

Dans la Province de Québec, la vie de famille commence à se ressentir du voisinage des États; les jeunes garçons et les jeunes filles ont de fortes aspirations à l'indépendance, les relations sont quelquefois un peu trop guindées ou par trop faciles; je ne voudrais pas me permettre de contredire le Gouverneur-Général, S. E. le Comte Dufferin, sur le jugement qu'il portait un jour sur l'éducation des enfants, eh! bien, on ne peut se dissimuler que dans l'homme de trente ans on retrouve tous les germes développés de l'enfant de dix ans. Ce laisser-aller, ce sans-gêne engendre un langage qui parfois froisse l'étranger et il faut s'y habituer pour le prendre à sa juste valeur.

Quant aux mœurs commerciales elles sont essentiellement différentes de celles de France; le mot Honneur n'y a pas du tout le même sens; j'ai entendu dire ici, à des mauvaises langues, sans doute, que quelquefois on faisait faillite pour s'enrichir; chez nous, quand un pauvre diable à le malheur de faire faillite, que ce soit pour des millions ou pour quelques écus, non-seulement il perd tout, mais même ses droits civiques. Maintenant on m'a assuré que la loi sur les faillites telle qu'elle est réglée est bonne en Amérique, je veux bien le croire.

Cependant, je ne puis me le dissimuler et je vois avec un profond chagrin le Canada attaqué de cette honteuse maladie des États-Unis, l'amour aveugle du gain par tous les moyens; faire de l'argent, voilà le but de la vie. Arrière les affections de famille, les notions de justice et

de droit, d'humanité, d'honneur, de patriotisme; peu importe, il faut faire de l'argent. Ce chancre rongeur a déjà attaqué une partie du grand corps américain, plaise à Dieu que d'ici à quelques années il ne le dévore pas tout entier.

Au Canada, la religion est non-seulement la religion, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus sacré et de plus respectable ici bas, mais il semble que ce soit aussi la patrie; les différentes religions constituent des races distinctes et qui resteront distinctes quand bien même leurs intérêts personnels les porteraient à se confondre. Au point de vue de l'émigration européenne la liberté et la diversité des cultes sont une sauvegarde. Nous ne voulons pas nous étendre sur un sujet qui n'est pas de notre domaine, mais nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître comme nous l'avons déjà fait, que si la race canadienne-française existe encore, elle doit cette existence à l'énergie de son clergé; aujourd'hui nous faisons les vœux les plus sincères pour que ce même clergé catholique rende cette race assez forte, assez éclairée pour lutter avec l'élément anglo-saxon et german, élément qui, provisoirement du moins, semble appelé à gouverner le monde par suite de son esprit pratique et de son habileté dans la gestion des affaires d'ici-bas.

Durant une des soirées de la dernière exposition, je me trouvais réuni à quelques amis canadiens et naturellement on causait politique; les événements de la France faisaient les frais de la conversation et chacun émettait son opinion. On en vint à me demander la mienne et je répondis franchement, comme j'ai l'habitude de le faire, que j'étais un grand admirateur et un chaud partisan de M. Thiers, de cet illustre citoyen que l'histoire, malgré l'aveuglement des partis, nommera le Libérateur de la France, de cet honnête homme qui ayant toujours le courage d'exprimer hautement ses opinions et de suivre la route qui lui dicte sa confiance brave la haine de ceux qui veulent avant tout satisfaire leurs ambitions personnelles; j'ajoutais, qu'à mon sens je ne voyais de chances de durée et de stabilité que dans le gouvernement de la république. Comme quelques uns de mes auditeurs paraissaient surpris de mes opinions je leur fis observer que, somme toute, je ne demandais pour mon pays qu'un gouvernement semblable à celui du Canada qui tout en ayant le nom de monarchie constitutionnelle, me fait singulièrement l'effet d'une fédération républicaine où le président est remplacé par un gouverneur général. Ce représentant, (*changé tous les trois ans*) a des pouvoirs si restreints et est obligé, s'il veut rester sympathique au pays, de se mouvoir dans un cercle si étroit, que l'influence du monarque se fait peu sentir.

Il est encore à remarquer que plus les événements se développent plus les Canadiens, tout en protestant de leur dévouement au gouvernement impérial, semblent jaloux de leurs privilèges et de leur indépendance; ici la liberté d'opinion est complète, on peut dire hautement et publiquement qu'on est pour l'indépendance ou l'annexion; aujourd'hui en France si on se permet de crier vive la République, la police vous ramasse.

Les Canadiens ont la possibilité de se gouverner et de diriger leurs affaires comme bon leur semble; ils ont le gouvernement des hommes libres et c'est tout ce qu'on peut souhaiter. Il est évident que les rouages ne fonctionnent pas toujours bien; quelques-uns d'entre eux s'usent, il faut savoir les remplacer, quelques autres deviennent inutiles, il faut savoir les supprimer; mais tout ce travail peut se faire bien plus facilement dans un pays où n'existent pas quatre grands partis qui depuis un siècle se disputent le pouvoir.

Ce n'est pas ici le lieu de traiter les questions de détail et la politique active du gouvernement, mes observations sur ces importants sujets feront l'objet d'une étude spéciale.

EMILE BONNEMANT.

PROCES DU MARÉCHAL BAZAINE.

Première séance.—Paris, 6.—La Cour Martiale devant laquelle le Maréchal Bazaine est maintenant traduit, siège dans la chambre d'audience du Grand Trianon, à Versailles. L'ouverture s'est faite avec solennité. Presque tous les témoins qui ont été sommés de comparaître étaient présents. On voyait dans la salle les hommes les plus distingués de France.

Bazaine est entré revêtu de l'uniforme complet de Maréchal de France, ayant sur sa poitrine le ruban et la grande croix de la Légion d'Honneur. Il a pris son siège à côté de son conseil. Pendant les procédés, le Président de la Cour Martiale l'a traité avec courtoisie en lui donnant toujours le titre de "Monsieur le Maréchal."

La défense est conduite par MM. Lachaud et fils, avocats célèbres, et le colonel Vilette.

Le rapport du comité d'enquête sur la capitulation de Metz a été présenté et lu, suivi de la lecture de l'acte d'accusation que le maréchal a écouté attentivement, mais sans émotion apparente.

Le général Rivière a alors soumis son rapport, qui est une revue des plans de campagne proposés par le prévenu. Il donne un croquis de la bataille de Forbach, et fait retomber une large part de responsabilité sur Bazaine, qui négligea de prêter aide au général Froissard. Quant à la conduite du maréchal à Metz, le général Rivière dit que le maréchal était désireux de laisser la place.

Deuxième séance.—Le greffier a repris la lecture du rapport de M. Rivière, qui est très-long. M. Rivière blâme fortement Bazaine de n'avoir pas quitté Metz lorsqu'il reçut l'avis de MacMahon et prétend qu'il y a preuve que le premier avait été averti personnellement le 23 août. Les amis du maréchal ont jusqu'ici allégué qu'il n'avait reçu cet avis que le 29, alors qu'il était trop tard.

Le rapport trouve généralement insuffisants tous les efforts qui ont été faits de Metz pour coopérer avec MacMahon et accuse Bazaine d'avoir demeuré dans la ville, avec intention, afin d'attendre les événements politiques; d'avoir essayé d'éviter la responsabilité, d'avoir répandu les nouvelles défavorables et caché les bonnes, en un mot d'avoir propagé le découragement parmi les assiégés,

d'être entré en négociations avec le prince Charles, avant de faire un dernier effort pour briser les lignes, fait sans précédent dans l'histoire; d'avoir confié la date de la reddition à Rognier qui était un étranger, et dans le temps, en relations avec l'ennemi. Il renvoie aux dépêches contradictoires du 26 août dans lesquelles Bazaine informait MacMahon qu'il lui était possible et Palikao qu'il lui était impossible de rompre les lignes ennemies. Après la lecture du rapport, la cour s'est ajournée jusqu'à demain.

REVUE ÉTRANGÈRE.

FRANCE.

Les nouvelles de France sont fort confuses. Il est difficile de se faire une idée exacte de la partie qui se joue en ce moment entre les monarchistes, les républicains, les bonapartistes et le gouvernement. Il est impossible de tirer quelque chose de clair de tout ce qui se passe et des incidents contradictoires et variés qui se succèdent à chaque instant.

Il n'y a pas un pays au monde où la scène politique change aussi vite qu'en France. Cela tient de ce que le caractère du peuple français, qui est léger et variable, se manifeste et s'affirme aussi bien dans la politique que dans le reste, dans les affaires publiques que dans les relations privées. Pour suivre le mouvement général qui entraîne le monde politique français, il faut ne pas perdre un instant de vue la scène et prêter attention à tout ce qui se passe, parce qu'autrement, si l'on se laisse distraire, l'on s'expose à se trouver en face, au réveil, d'un changement complet qui s'est opéré soudain et en un clin d'œil, pendant que nous regardions ailleurs: comme un amateur qui, au théâtre, s'amuse à songer d'autre chose que de ce qui se passe sous ses yeux; la toile tombe et se relève sans qu'il en ait connaissance, et il se trouve tout à coup en présence d'une scène nouvelle et d'un acte nouveau, c'est ainsi en France. L'horizon des affaires y change d'aspect comme la température change de degré dans nos climats excessifs. Ce qui était hier n'est plus aujourd'hui. Ce qui est aujourd'hui ne sera plus demain.

La France met cette promptitude de changement dans tout ce qu'elle fait. Il lui suffit de douze mois pour se relever de désastres qui eussent tenu toute autre nation abattue pendant douze lustres. Il lui suffit de huit jours pour renverser un gouvernement et changer du tout au tout sa politique et la tournure de ses affaires.

En mai 1870, l'empire, le plébiscite, l'apogée, la puissance, la prépondérance; en septembre, la défaite, l'humiliation, la république radicale; en janvier, '71, la ruine, le déshonneur, la capitulation; en février, la république modérée; en mars la commune; en juin, la république conservatrice; en août, '72, M. Thiers président pour trois ans; en mai, '73, M. Thiers dehors et honni.

Le 24 mai, la Nouvelle union conservatrice et monarchique succède au républicanisme libéral. Le soleil se lève à l'union, à la force. Les naifs se croient enfin au port, ils croient le nouveau régime solide. Erreur! cela dure trois mois. Septembre n'était pas arrivé que tout était disloqué, que l'échafaudage est renversé et qu'il y a place pour un nouvel essai.

Nous ne sommes pas fantaisiste. Il a suffi de trois mois aux Français pour culbuter l'expédition du 24 mai, que plusieurs avaient cru solide. Le 24 mai, les légitimistes, les orléanistes, les bonapartistes, étaient d'accord, et ils espéraient ensemble arriver à fonder quelque chose de sérieux. Tout ce bel espoir et toute cette belle ardeur se sont évanouies en un instant. A l'heure qu'il est un des trois partis unis, le parti bonapartiste, s'est séparé de ses amis pour passer dans le camp ennemi et s'allier aux républicains. Des deux autres partis qui font encore cause commune, l'un, l'orléaniste, s'est subdivisé en sections hostiles les unes aux autres, l'autre, le parti légitimiste, s'est aussi scindé en plusieurs fragments. M. de Broglie ne veut plus de la monarchie, *L'Univers* et les ultra-royalistes n'ont plus confiance dans le gouvernement du 24 mai qu'ils avaient acclamé si fort. Une partie de la droite, à la suite du premier ministre, voudrait le maintien du *statu quo* et du provisoire, l'autre veut la proclamation immédiate de la monarchie. C'est avec ces éléments que l'on espère obtenir une entente et un mouvement simultané à l'ouverture de la session en novembre prochain.

Malgré ces dissensions apparentes et la zinzanie qui paraît régner dans le camp monarchiste, il ne serait pas impossible, cependant, que la tentative royaliste réussisse. Cette éventualité semble même plus probable que toute autre. Il reste encore trois semaines d'ici à l'ouverture, et dans ce laps de temps il peut se passer bien des choses. L'union peut se rétablir, les motifs de dissensions peuvent disparaître, M. Veuillot et M. de Broglie peuvent s'embrasser de nouveau, comme il y a un mois.

Si l'on en juge par l'ensemble de faits, et sans tenir compte du manque d'entente temporaire qui semble régner parmi les partisans du système royal, on est forcé de reconnaître que les chances paraissent favorables à la monarchie et au comte de Chambord. Henri V, le *fossile de Frohsdorf*, l'homme impossible il y a six mois, est devenu le plus possible de tous les aspirants au pouvoir souverain.

Il est incontestable que la monarchie jouit en ce moment d'une popularité qu'elle n'a pas eue depuis bien longtemps. Ce qui est certain, c'est qu'il suffit de l'accord de 360 hommes résolus pour proclamer le comte de Chambord et faire rentrer la république dans le néant. La grande question qui préoccupe en ce moment tous les esprits, est de savoir si ces 360 voix pourront se trouver. Il est parfaitement bien compris que l'assemblée va assumer le rôle de *constituante*, et que le premier vote qui sera soumis à l'ouverture de la session, sera pour le rétablissement de la monarchie. Il s'agit de savoir si la majorité pourra se former et s'il y aura plus de 360 voix.

Les monarchistes sont entrés en campagne pour former cette majorité, et ils travaillent activement pour recueillir de nouvelles voix et convertir de nouveaux membres à

la cause royale. Ils promettent d'avance tout ce qu'on veut, portefeuilles, ambassades, pairies, titres, charges, honneurs. Il est fort possible, avec ces moyens, qu'ils réussissent. Car il y a lieu de croire que sur le vote solennel pour le rétablissement de la royauté, les sections hostiles de la Droite sauront faire taire leurs sentiments de rivalité, et se trouveront d'accord. Si l'on parvient à rallier, d'une manière ou d'une autre, quelques voix du centre gauche, il y a lieu d'espérer que la majorité se fera. Il est vrai que les bonapartistes sont passés à l'ennemi. Mais ils sont peu nombreux, on est en train de les remplacer, et s'il faut en croire les dépêches, on aurait même réussi à convertir quelques-uns d'entre eux. Une fraction d'impérialistes, à la tête desquels se trouvent M. Rouher, auquel on a promis un titre de baron, et M. Niel, qui peut compter sur un duché pairie, seraient déjà gagnés à la cause du comte de Chambord et auraient trahi l'empire.

Ce sont là toutefois, de simples conjectures. Car on ne sait rien de certain. Les monarchistes cachent leur jeu et l'incertitude ne cessera qu'à l'ouverture de la session. Mais on peut croire qu'il se fera alors quelque chose de décisif. Le sort de la France sera probablement décidé dans un mois.

Au cas où la majorité serait d'accord et où le comte de Chambord serait proclamé, on ignore la manière précise dont la transformation s'accomplira. Les questions de drapeau, de chartes, d'institutions, etc., sont mises de côté pour le moment. Il paraît entendu qu'elles ne seront réglées qu'après. Le rétablissement de la royauté d'abord, le reste, les affaires de forme, après. Le comte de Chambord va d'abord accepter le trône, il dira ensuite de quelle manière il entend régner.

A. GÉLINAS.

Un crime bien abominable, et dont on a malheureusement à citer de trop sinistres exemples, c'est le crime commis par le fils envers ses père et mère. C'est l'oubli de tout respect des droits sacrés de la nature, c'est la brutalité monstrueuse de certains êtres pervers, c'est la fréquence de ce forfait que la législature de Sparte ne punissait pas, le regardant comme impossible. La cour d'assises de la Loire-Inférieure vient d'avoir à juger une affaire de ce genre. Jean-Léandre Menard est âgé de vingt-trois ans; il habite chez sa mère, rue Cardine, à Nantes.

Le 22 juillet, il rentrait chez lui, à huit heures et demie du soir. Il était ivre selon son habitude. La pauvre mère, qui se trouvait là, se permit d'adresser quelques observations trop justifiées à ce mauvais sujet. Le fils accueilli ces reproches par des injures, des vociférations furieuses, menaçant de tout casser dans la maison. Et pour prouver qu'il le ferait comme il le disait, il saisit un plat et le brisa contre terre.

La mère effrayée s'écria: "Comment! il n'y aura donc pas un voisin assez courageux pour aller chercher la garde et empêcher mon fils de tout briser chez moi!—Et, sur un geste du bandit: Tu veux m'étrangler, dit-elle? eh bien, je vais te dénoncer.—Nous irons ensemble," répliqua le monstre. Et ils descendent. Au bas de l'escalier, le fils se jette sur sa mère, la frappe, l'assomme à coups de poing et à coups de pied. Une voisine accourt qui relève la veuve Menard, mais qui n'ose affronter la colère du fils menaçant. Les blessures étaient graves, l'épaula, la hanche étaient marquées de larges ecchymoses... et l'instruction a révélé que cette scène horrible n'était pas la première, et que Menard s'était déjà livré à des voies de fait contre sa malheureuse mère.

L'audience, il avoua. On a recueilli contre lui de tristes et accablants témoignages, tandis que tout le monde s'accorde à louer la probité, la bonne conduite, les habitudes de travail de la victime. Menard a été condamné à deux ans de prison.

Un officier gascon sollicitait auprès de Desmarests, ministre des finances, le paiement de sa pension.

—Votre pension est une chanson, dit le ministre.

—L'officier se retire, et, son brevet de pension à la main, se présente devant le roi en fredonnant un air entre les dents.

—Que demandez-vous? lui dit le prince.

—Sire, je cherche l'air de la chanson que Votre Majesté m'a donnée. Je l'avais prise pour un brevet; mais votre ministre des finances m'assure que ce n'est qu'une chanson.

Le roi se prit à rire, et fit payer la pension.

NOS GRAVURES.

SCÈNES DE LA CAPTIVITÉ: L'EXÉCUTION.

La scène que représente aujourd'hui notre dessin, c'est l'odieuse dans le tragique. Qu'a fait ce malheureux que les Prussiens vont passer par les armes? Obsédé par le souvenir de la patrie vaincue et foulée aux pieds, révolté des outrages qu'à chaque heure du jour lui font subir d'indignes vainqueurs experts en l'art de tuer à petit feu et à petits coups, il a tenté de s'évader. Surpris dans sa tentative et maltraité, il s'est défendu. Aussi va-t-il mourir; mais c'est debout, la tête haute, en écrasant sous le mépris de son regard ses ignobles vainqueurs, qu'il subira la mort. Il ne se plaint pas, il ne réclame pas. Un Français n'a rien à demander à un Prussien. Même vaincu, même en mourant, il reste encore son maître et lui fait la leçon. Sang ou argent, en effet, quelle que soit sa dette, il ne mendie pas de remise, lui, il paie!

Tous ceux qui se servent du Liquide de Jacobs le recommandent.

Les annonces de naissance, mariage ou décès seront publiées dans ce journal à raison d'un sou chaque.

NAISSANCE.

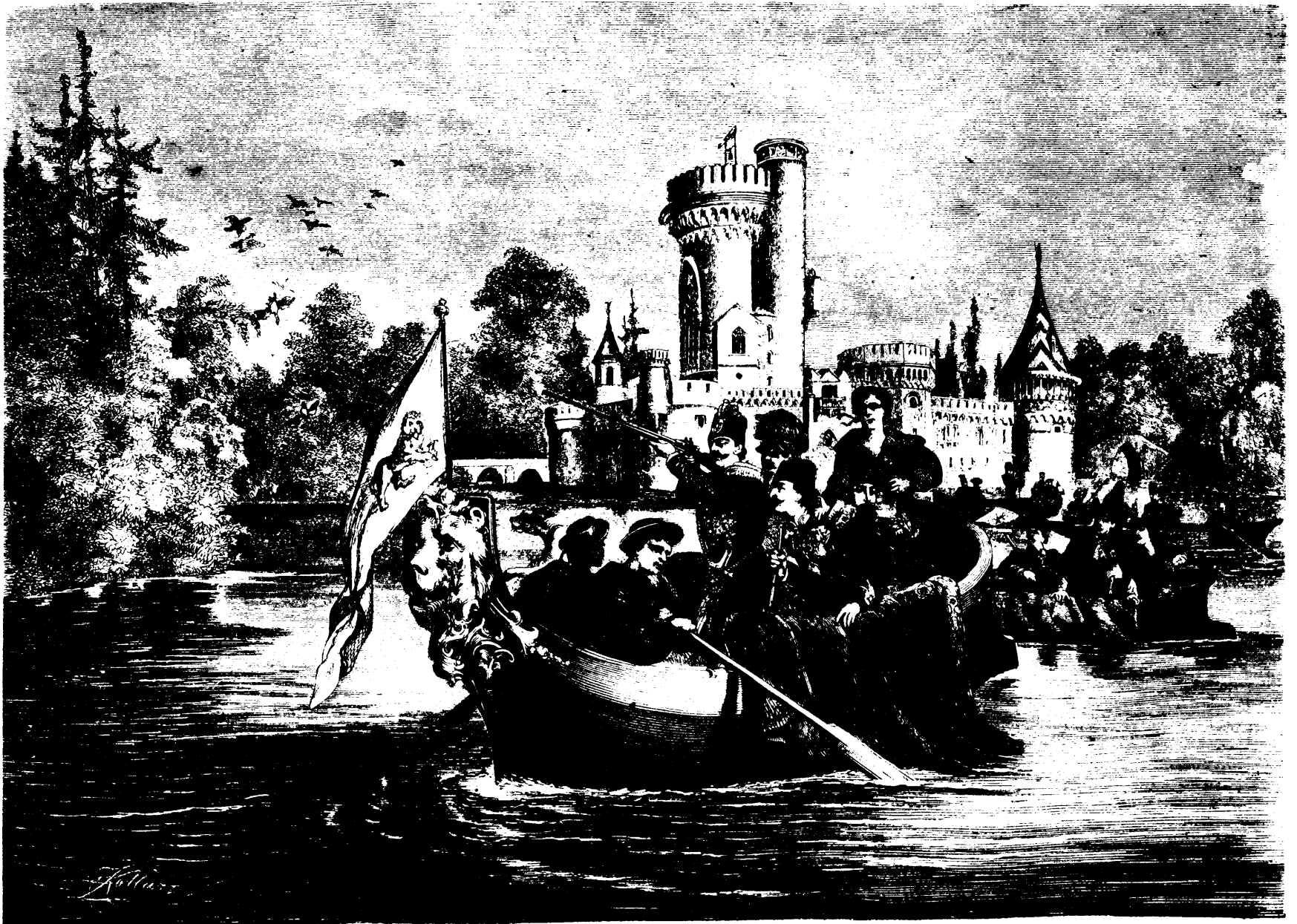
Le quatre Octobre, la Dame du Dr. Denis B. G. Desaulniers, Maire de la ville de Nicolet, une fille.

MARIAGE.

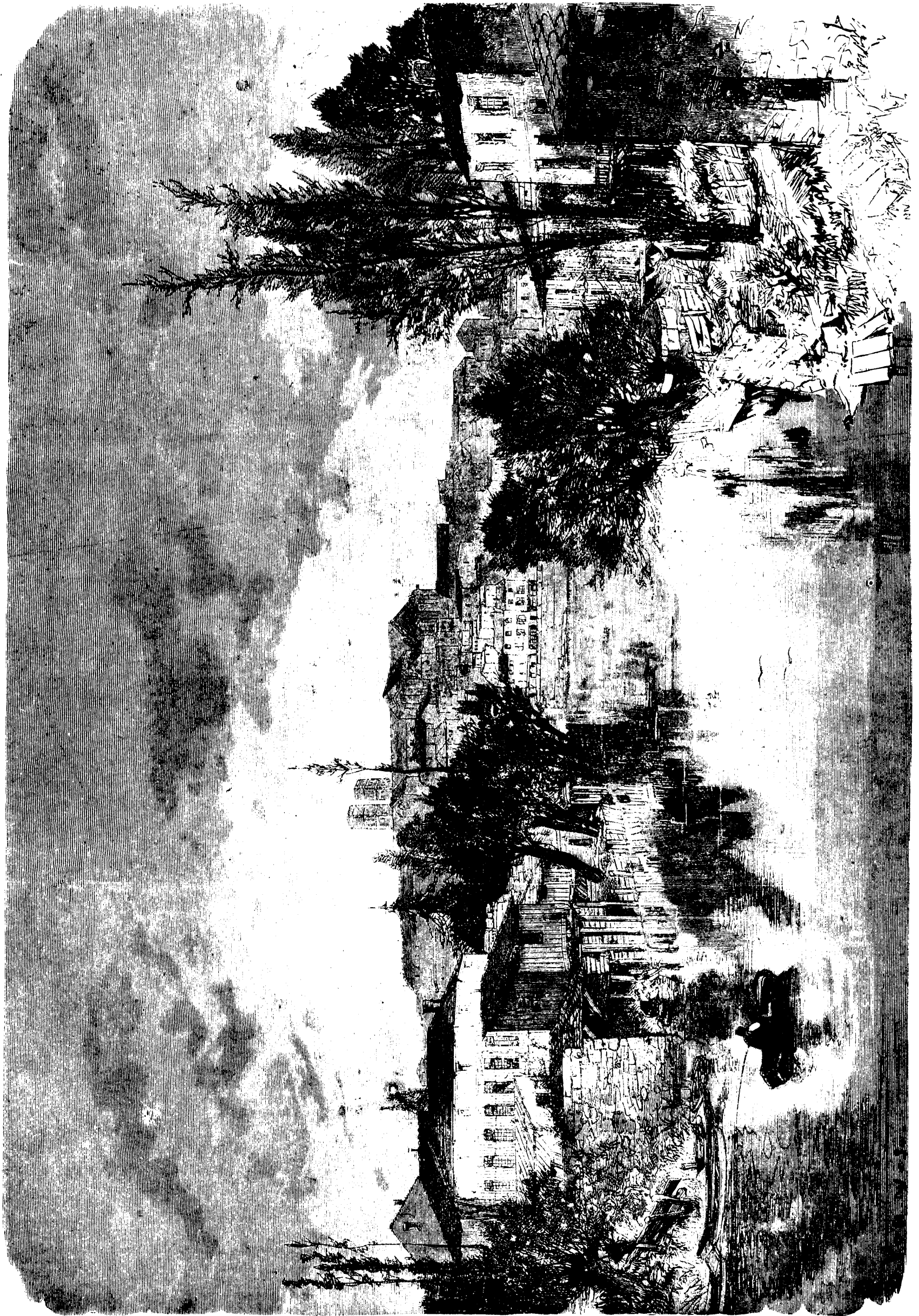
A Ste. Scholastique, mercredi, le 1er courant, par le Revd. M. Tassé curé du lieu, M. J. B. Grenier, propriétaire de l'Hôtel Exchange, a épousé Mlle Emma Drouin, fille de Hyacinthe Drouin, For., de Ste. Scholastique.



DON CARLOS.



CHASSE DU SHAH SUR LE LAC DE LAXENBURG.



VERDUN. RÉCEMMENT ÉVACUÉE PAR LES PRUSSIENS.



L'EXERCICE



MODES D'AUTOMNE.—COIFFURES.

L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 16 OCTOBRE, 1873.

BIBLIOGRAPHIE.

Nous avons jeté un coup-d'œil sur une *Grammaire Française de Lhomond*, revue, corrigée et augmentée, par M. Cloutier, Professeur à l'École Normale Laval, de Québec. Nous ne connaissons pas M. Cloutier, mais nous lui adressons nos plus sincères félicitations. La classe enseignante lui saura gré pour le livre si utile qu'il vient de publier. Nous savons de bonne source que déjà plusieurs de nos grandes institutions canadiennes ont fait l'acquisition de cette grammaire. M. Cloutier mérite beaucoup. Nous souhaitons que son travail soit couronné de succès. Voici, du reste, l'appréciation qu'en fait le *Journal de l'Instruction Publique du Canada* :

“ÉLÉMENTS DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE DE LHOMOND, entièrement corrigée et augmentée, par J. B. Cloutier de l'école normale Laval. Québec, Elzéar Vincent, imprimeur-éditeur, 1873, in-12, 72 pages.

“Nous avons lu avec plaisir ce petit traité qui est clairement et correctement rédigé. La grammaire — et surtout la grammaire française, qui est peut-être la plus difficile de toutes — a besoin d'être constamment rappelée au souvenir de celui qui veut bien parler et bien écrire sa langue. Le traité de M. Cloutier, quoique fait, apparemment, pour les commençants, pourra cependant être consulté avec fruit par ceux qui aiment à avoir sous la main un résumé bien fait et habilement coordonné de la grammaire française. Mais il a surtout sa place marquée d'avance dans les écoles où maîtres et élèves ne pourront pas manquer de l'apprécier comme il le mérite.”

“L'UNION MÉDICALE DU CANADA.”

Nous n'avons pas eu l'occasion de parler souvent de *L'Union Médicale* et des sujets qui y sont traités avec talent par nos médecins les plus distingués. Ce journal est rédigé par M. le Dr. Rottot assisté des docteurs Dagenais, L. J. P. Desrosiers et G. Grenier. Il est bien fait et contient une foule d'écrits intéressants et utiles non-seulement pour les médecins, mais encore pour tout le monde. Le *Naturaliste Canadien*, ce journal si intéressant qui comprend combien il est difficile dans ce pays de se livrer à une spécialité, parlait ainsi, il y a quelques jours, de *L'Union Médicale* :

“La médecine a un bien digne organe dans *L'Union Médicale*, et il serait à souhaiter que cette utile publication fût mieux appréciée et plus connue. Quoique spécialement dévouée à l'art de guérir, le choix des matières et la manière dont elles sont exposées font de cette publication un journal des plus intéressants pour toute personne instruite.”

ANNUAIRE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL.

Nous avons oublié d'accuser réception de l'annuaire de l'Université-Laval pour l'année 1873. Nous y remarquons deux biographies, celle de M. Laverdière et celle de M. Jacques Crémazie par M. Lucien Turcotte. Nous détachons de cette dernière biographie qui est très-bien écrite les extraits suivants :

Jacques Crémazie naquit en 1810. Son enfance se passa sans événements remarquables. A l'âge de dix ans il entra au Séminaire de Québec où il fit ses études. Au collège, il se fit remarquer par un grand esprit d'application, par la douceur de son caractère et par une piété qui édifiait tous ses condisciples.

Il eut pour compagnons de classe Sir Narcisse Belleau, qui fut toujours depuis son ami intime, M. le Grand Vicaire Casault, fondateur et premier Recteur de l'Université. M. le juge Bossé, ainsi que feu M. le juge Chabot. C'était, comme l'on voit, une classe brillante, et cependant le jeune Crémazie tenait tête à tous ses compagnons : il était souvent premier.

Il se faisait déjà remarquer par cette modestie inappréciable qui fut la grande vertu de sa vie. Il travaillait, travaillait beaucoup, par devoir surtout : l'ambition n'entraînait pour rien dans son ardeur. Aussi ne se laissait-il jamais décourager : que le succès vint ou non couronner ses efforts, ils ne ralentissaient jamais.

Au sortir du collège, il entra au Grand Séminaire. Il étudia la Théologie pendant un an, mais il découvrit bientôt que Dieu ne l'appelait pas à la prêtrise. Il laissa la soutane et se mit à étudier le Droit.

Admis au barreau, il se livra tout entier à l'exercice de sa profession. Manquant un peu d'éclat, et trop consciencieux pour essayer de capter la confiance du public par d'autres moyens que par l'étude constante du Droit, il ne réussit jamais à avoir une clientèle nombreuse. Il était néanmoins assez employé pour être à l'abri de la misère : cela suffisait à son ambition. Mais il ne gaspillait pas ses loisirs dans de vains amusements : déjà il rêvait d'être utile à son pays, et il employait les heures que sa petite clientèle lui laissait à préparer de longue main ces ouvrages sérieux sur la jurisprudence, qui devaient être plus tard, comme le signal du réveil de l'étude du Droit en Canada.

Son nom vivra dans la mémoire de tous. L'Université-Laval le réclamera comme une de ses gloires. Le Banc comme un de ses ornements ; les pauvres entoureront sa mémoire de respect et de reconnaissance, car il fut un d.

leurs grands bienfaiteurs. L'Église de Québec conservera longtemps son souvenir, car il fut un grand chrétien ; en dehors du sacerdoce, il en accepta, toute sa vie, une partie du fardeau.

Ce qui frappe avant tout dans la vie de Jacques Crémazie, c'est sa grande, son admirable modestie. Il a passé, sans bruit, en faisant le bien.

Dans notre siècle de tapage, où chaque homme, pour ainsi dire, a un journal pour raconter ce qu'il fait, nous devons honorer ceux qui se sont contentés d'accomplir dans le silence leur devoir. Que disons-nous, leur devoir ! Jacques Crémazie fit plus que son devoir : il pratiqua avec une fidélité inébranlable jusqu'aux conseils de l'Évangile.

C'est un honneur pour le catholicisme de produire de tels hommes ; c'est en même temps une preuve magnifique de la vérité de sa doctrine.

LUCIEN TURCOTTE.

NOUVELLES GÉNÉRALES.

Une nouvelle église sera prochainement construite à Sorel.

M. Joseph Tassé a été réélu à l'unanimité, président de l'Institut Canadien-Français d'Ottawa.

Le *Courrier du Canada* annonce qu'il est rumeur que les évêques de la province se réuniront à Québec dans le cours de ce mois.

Le Rév. M. Talbot remplace, à la cure de St. Étienne de Lauzon, le Rév. M. George Casgrain, le nouveau curé de St. Jean Deschailons.

La ligne du chemin de fer de Toronto, Grey et Bruce a été livrée au trafic, mercredi. Il y a eu banquet et force discours à cette occasion.

M. André E. Gauvreau, registrateur du comté de Rimouski, a été élu unanimement maire de la ville de Rimouski, en remplacement de feu M. J. M. Hudon.

Au Guatemala, toutes les communautés religieuses ont été abolies et leurs biens employés à l'organisation d'un collège militaire et de diverses institutions.

Comme on le voit la persécution religieuse règne partout en ce moment.

Le *Leader* de Toronto dit qu'il est bruit de l'abandon du contrat du Pacifique par Sir Hugh Allan, et recommande au gouvernement d'exécuter lui-même l'entreprise, au cas de la retraite du président de la Compagnie.

MM. Owen et John Yeo ont été nommés membres du Conseil Exécutif de l'Île du Prince Édouard, en remplacement des hons. MM. Pope et Brecken qui ont résigné.

Nous avons reçu hier un fort livre bleu contenant le rapport sur la deuxième élection générale pour la Chambre des Communes du Canada par Édouard J. Langevin, greffier de la Couronne en Chancellerie.

Ce document contient le résultat et le détail du vote dans tous les comtés de la Confédération et ce qu'elles ont coûté à la couronne.

Nous constatons qu'il y a eu 47 élections par acclamation, dont 12 dans Ontario, 18 dans Québec, 7 dans la Nouvelle-Écosse, 6 dans le Nouveau-Brunswick, 1 dans Manitoba et 3 dans la Colombie.

Celui qui a obtenu la plus grande majorité est M. Blake dans South Bruce. Elle a été de 1,688 voix ; la plus petite est celle de M. Morrisson à Niagara. Elle a été que de 2 voix.

Le comté où le plus petit nombre de voix a été enregistré est celui de Yale, Colombie. M. Dewdney, le député actuel, a reçu 43 votes et son adversaire, M. Smith, 16.

Les élections ont coûté \$82,803.54, ainsi réparties :	
Ontario	\$39,108.45
Québec	30,198.14
N.-Écosse	5,204.16
N.-Brunswick	4,962.16
Manitoba	1,169.50
Colombie	2,161.13

Total \$82,803.54

M. De Cosmos, l'un des députés de la Colombie, est arrivé à Ottawa, mardi dernier, pour la session. De tous les représentants du peuple il est le plus éloigné du siège du gouvernement, et il est le premier arrivé. Sera-t-il plus récompensé que ceux qui arriveront à la onzième heure.

NOUVELLES DE MANITOBA.—Correspondance particulière du *Nouvel-Monde*.—Manitoba, 23.—Le fil se mêle à mesure que Clarke déroule le fuseau. Ses tisserands n'y entendent rien, ils ont tous perdu la centaine. La pièce qu'ils ont entrepris de nous tisser aura des nœuds et des trous. Ce pourrait bien être à la fin un filet pour les envelopper eux-mêmes. Lépine attend son procès, et les pointeurs de notre police sont nuit et jour sur les chemins pour découvrir Riel. Ils ne l'ont pas encore trouvé. Le lendemain de l'arrestation de Lépine, deux polissons de Winnipeg, déguisés en gentilshommes, sont allés pour in-ulter à la douleur de Madame Lépine. Ils sont entrés dans sa maison comme des charretiers dans une écurie, en riant et en sifflant, ont fait quelques tours, puis sont repartis. Tous les soirs les habitants de St. Vital sont gratifiés de semblables visites.

Ce soir on a servi des *subpana* à ceux qui paraîtront dans l'enquête comme témoins. On rapporte que M. Smith, de la Compagnie de la Baie d'Hudson, averti à temps de l'arrivée du huissier, pour éviter de paraître dans cette affaire, a fui par une fenêtre et est parti pour la Saskatchewan. C'est la première fois qu'on part par cette route, espérons qu'il reviendra par la porte.

Le Gouverneur part ce matin pour aller faire un traité avec les Sauvages au Lac des Bois, mais j'apprends que les Sauvages ne viendront pas au Lac des Bois faire un traité avec le Gouverneur, et qu'ainsi longtemps que le gouvernement canadien n'aura pas rempli les promesses faites aux délégués de Manitoba le calumet ne se fumera pas. UN MÉTIS.

Fort Klamath, Oregon, 5.—Voici les détails de l'exécution des Modocs à Forth Klamath:—Boston Charley et Black Jim furent les premiers conduits à l'échafaud. Schonchin les suivait. Ils étaient impassibles et étaient décidés à mourir bravement. Le capt. Jack s'avança avec calme sur l'échafaud, mais paraissait misérable et abruti. A tous on avait enlevé les fers. Le chapelain récita les prières ordinaires. A 10. 5 hs. a.m., on leur mit la corde au cou. On fut obligé de couper la longue chevelure du capt. Jack. Le capitaine Hoge fit ses adieux aux condamnés et le bonnet noir fut rabattu sur les yeux de ceux-ci. A 10. 20hs. le signal fut donné, et la trappe fatale s'abaissa. La mort du capt. Jack et de Black Jim fut instantanée, mais Schonchin et Boston Charley eurent d'affreuses convulsions avant de mourir.

Ce fut des cris effroyables d'épouvante parmi les indiens et indiennes, parents des condamnés qui assistaient à l'exécution. Il y avait six cerceaux en arrière de l'échafaud ; deux restèrent vides, c'étaient ceux de Barnabo et Sloluk qui avaient reçu la veille commutation de leur sentence en un emprisonnement à vie.

Un savant du moyen-âge, nommé Nérizan, a fait un ouvrage où il exprime des opinions originales sur les femmes.

Il rapporte qu'il y a des auteurs qui prétendent que dans la révolte des anges contre Dieu, ceux qui demeurèrent neutres entre Dieu et Lucifer, ne furent point précipités dans les enfers, mais que Dieu les mit dans le corps des femmes, afin qu'elles fissent enrager les hommes. Liv. 4, n. 98.

Il dit que Dieu ne s'est fait homme et n'a pardonné au genre humain que parce que la vierge était belle, et il se sert de cette raison pour relever les avantages de la beauté.

On voit que Nérizan avait fort mauvaise opinion des femmes ; aussi un auteur rapporte que les dames de Turin, choquées des médisances qu'il avait débitées contre le sexe dans sa *Forêt nuptiale*, allèrent un jour le prendre et le chassèrent, à coup de pierres, de la ville ; qu'il obtint à la vérité quelque temps après, la liberté de revenir, mais que ce ne fut qu'après avoir fait devant elles amende honorable à genoux, ayant attaché au front, pour marque de son repentir, ces deux vers latins :

*Rusticus est verus, qui turpia dicit de muliere,
Nam scimus ve. è, quod omnes sumus de muliere.*

Billon ajoute que depuis ce temps-là jusqu'à sa mort, il ne put jamais trouver de femme, si vieille qu'elle fût, qui voulut rester avec lui.

LE CÉSAR DU BILLARD.—“Les Rois s'en vont,” dit la légende mais il en reste encore, et quand ils auraient tous disparu des royaumes de la terre, il s'en trouverait encore au moins un, Garnier ler, trônant sur les billards de la République américaine. Jeudi soir encore, “le Petit Français,” comme on l'appelle à New-York, a remporté une nouvelle victoire et fait une nouvelle conquête. Il est déjà *Champion du Monde* pour le carambolage à trois billes : il a gagné avant-hier à Tammany Hall, le titre et les insignes de *Champion Américain* pour la partie à quatre billes. Maurice Daly était l'heureux possesseur de la “Queue de Diamant.” Il a dû la remettre à son vainqueur, qui l'avait noblement défié, et qui l'a royalement battu en champ clos, dans une partie en quinze cents points dont, en outre du titre et de la queue d'honneur, un enjeu de \$1,000 était le prix. La plus longue série a été faite par Daly, qui, à sa vingt-quatrième reprise, a compté 249 points. La plus longue de Garnier a été de 171 points ; mais sa moyenne a été de 31, tandis que celle de son adversaire n'a été que de 25. Celui-ci n'avait compté que 1,224 quand Garnier est arrivé au chiffre final de 1,500.

Three cheers pour le petit *Frenchman!*—*Courrier des Etats-Unis.*

Si vous avez une maison, je ne vous souhaite pas d'avoir une belle-sœur comme la femme Desvignes. Cette envieuse et vindicative mégère, du département du Pas-de-Calais, avait une maison, mais la maison a été détruite par un incendie. Depuis ce temps-là, la femme Desvignes semble en vouloir de ce que ses parents ont encore le bonheur de posséder un immeuble intact. Voici sa maison brûlée et la maison d'autrui reste debout. C'est un grand crève-cœur pour l'envieuse. A la suite de son désastre, la femme Desvignes fut recueillie par sa belle-sœur, la femme Attagnan. Celle-ci l'hébergea et la traita de son mieux. Mais la femme Desvignes parut médiocrement flattée de ces attentions. Elle profita même de l'hospitalité qui lui était offerte pour se brouiller tout à fait avec sa belle-sœur, à la suite de querelles et de discussions irritées. Ce que la femme Desvignes ne pouvait surtout souffrir chez la femme Attagnan, c'était sa maison, la maison qui pourtant l'avait abritée fort à propos.—“Il ne faut pas que tu sois si fière d'avoir une maison, disait-elle, en partant, à sa belle-sœur. Tu ne l'auras pas toujours.”

Et de fait, ces paroles mystérieuses cachaient une prédiction terrible. Le 18 juin dernier, dans la nuit, la maison de la femme Attagnan prenait feu. Les secours arrivèrent à temps, fort heureusement, et les dégâts furent peu considérables. Mais l'enquête et l'information révélèrent des charges extrêmement graves contre la femme Desvignes, et bientôt il ne fut plus permis de taire les soupçons dont elle était l'objet et de la mettre en accusation. La femme Desvignes, déclarée coupable avec admission de circonstances atténuantes, a été condamnée à vingt ans de travaux forcés.

Les Pilules du Dr. Colby guérissent la dysenterie. Les Pilules du Dr. Colby opèrent sans douleur.

[Enregistré en conformité de l'acte concernant les droits d'auteur de 1868.]

CHEVALIER DE MORNAC

CHRONIQUE DE LA NOUVELLE-FRANCE

(1664)

PAR JOSEPH MARMETTE

(Suite.)

—De l'eau-de-feu! s'écria Griffé-d'Ours dont les traits s'animent aussitôt. Il ne nous manquait plus que cela pour notre festin, dit-il aux siens.

—Nous y avons pensé, répondirent les Sauvages, et chacun, ce soir, en aura sa part.

—Oah! repartit Griffé-d'Ours avec satisfaction. Notre frère blanc partagera-t-il avec nous le grand repas à tout manger?

—Je le voudrais bien, répondit Joncas, mais je dois être de retour à Orange durant la nuit, et il faut que je parte tout de suite.

—Mon frère est libre de s'en aller quand il voudra.

Joncas s'inclina sans répondre, et, ses échanges faits, demanda qu'on l'aiderait à emporter ses emplettes jusqu'au canot.

On s'empressa de l'obliger. Quand il eut placé ses effets sur l'embarcation, il salua de la main tous ceux qui l'avaient escorté, s'assit à l'arrière de sa pirogue qui se mit à descendre aussitôt le courant et disparut au prochain détour de la rivière.

Joncas suivit ainsi le fil de l'eau près d'une demi-lieue au dessous de la bourgade. Là, bien sûr qu'on ne pouvait plus le voir et qu'il n'était pas épié, il s'orienta. Sur la rive gauche il reconnut un gros arbre qu'il avait remarqué. A trois reprises il imita le cri strident et cassé du martin-pêcheur.

Du massif d'arbres qui bordaient la rive le même signal répondit au sien, et Joncas poussa son canot vers le bord qu'il atteignit en quelques coups d'aviron.

La tête et le corps nu d'un Sauvage sortirent d'une touffe de broussailles.

—Le Renard-Noir est-il fatigué de m'attendre? demanda Joncas.

—Un vrai Huron ne connaît pas la fatigue, répondit fièrement le Sauvage. Mon frère a-t-il réussi?

—Oui. L'eau de feu coulera pendant le festin de cette nuit.

—Andeyu! (Voilà qui est bien.)

—Cachons le canot sous ces branchages et dépêchons-nous d'emporter tout cela.

Dix minutes plus tard ils s'enfonçaient dans la forêt.

Chargés d'effets, ils n'allaient que lentement et vu qu'il leur fallait tourner au loin le village pour ne pas être aperçus, l'obscurité du soir descendait sur la forêt quand ils pénétrèrent dans la grotte. Joliet les y attendait le moustet au poing tout en prêtant l'oreille aux rumeurs inaccoutumées qui venaient de la bourgade.

—Il paraît que les réjouissances ont commencé là-bas et que mon eau-de-vie dégourdit ces gredins, remarqua Joncas. Tout va bien, monsieur Louis, et il est probable qu'à cette nuit, vos amis seront libres. Mais, dites-moi donc un peu, cette caverne a bien changé de façon, depuis que je suis parti. Pourquoi cette pierre coupe-t-elle maintenant le souterrain en deux?

Joliet lui exposa ce quartier de roc s'était affaissé pendant le tremblement de terre de la nuit précédente.

Joncas s'en approcha et hochà plusieurs fois la tête.

—Enfin! dit-il, prenons d'abord une bouchée. Nous porterons ensuite ces fourrures et ces souliers au fond de la caverne, avant de nous glisser vers le village.

Pendant leur frugal repas, ils discutèrent de nouveau le plan qu'ils avaient formé pour l'évasion des captifs. L'on ne se leva que lorsque chacun eut sa part de l'exécution bien marquée d'avance.

Le Renard-Noir se pencha un instant hors de la grotte et prêta l'oreille aux rumeurs confuses de la nuit.

—Le festin est commencé, dit-il; le village est plus paisible.

—Dépêchons-nous alors, repartit Joncas; la nuit est assez faite pour que nous nous approchions de la bougade. Glissez-vous au fond de la caverne avec M. Joliet. Vous recevrez les ballots à mesure que je vais vous les passer.

Joliet et le Huron se traînèrent sur les genoux et les mains, sous la pierre menaçante et Joncas se mit à leur pousser les marchandises qu'il s'était procurées à Agnier. Ses deux compagnons les tiraient de leur côté pour les placer ensuite au fond de la grotte.

Il ne restait plus qu'un gros paquet de fourrures. Joncas qui se hâtait et ne voulait point perdre de temps à le défaire crut que ce dernier pourrait passer comme les autres. Il l'introduisit sous la pierre. Le ballot n'y pouvait entrer qu'avec effort.

Joncas s'arc-bouta sur le sol et poussa fortement. Joliet et le Renard-Noir tiraient aussi vers eux.

Le ballot passa, mais non sans arracher une couche de terre et de cailloux d'une des parois

de la grotte, immédiatement au-dessous de la pierre.

—Hein! fit Joncas, en se traînant à son tour sous l'arche sombre pour rejoindre ses amis, cela a passé tout juste.

Son corps se trouvait dans la partie intérieure de la grotte; mais par malheur, en passant, il accrocha du bout de son pied une pierre qui, seule, retenait faiblement le rocher suspendu.

Un craquement sourd retentit. Joncas bondit vers le fond de la grotte, tandis que l'énorme roche s'affaissait avec fracas sur le sol en bouchant tout à fait l'entrée de la caverne.

Trois cris d'angoisse qui n'en firent qu'un seul éclatèrent dans le souterrain sourd.

Sans se parler, les trois hommes se ruèrent d'un commun élan sur cette muraille de granit pour profiter du mouvement qu'elle avait encore afin de la renverser sur elle-même.

Le rocher ne s'en enfonça que plus avant dans la terre et garda une terrible immobilité.

Dix chevaux ne l'eussent pas fait bouger d'une ligne.

—Mon Dieu! que va-t-elle devenir? s'écria Joliet en se tordant les bras.

—C'est par ma faute! malédiction, rugit Joncas. Et eux qui nous attendent!

—Le Grand-Esprit les abandonne, dit froidement le Sauvage.

Et il s'assit consterné.

La première pensée de ces trois hommes dévoués avait été pour leurs amis qu'ils ne pouvaient plus secourir.

La seconde, plus poignante, plus atroce encore, leur montra la mort horrible qui les attendait eux-mêmes dans les entrailles de ce rocher fermé sur eux comme le marbre d'un tombeau.

CHAPITRE XVIII.

UN GALA IROQUOIS.

Dans la cabane de Griffé-d'Ours, la plus grande du village, étaient réunis ce soir-là trois cents guerriers Iroquois.

Il n'y avait pas de femmes avec eux, car elles faisaient généralement leurs festins à part.

Le vacarme était à son comble. La danse dont la coutume faisait toujours précéder un grand repas, tirait à sa fin et acquiescèrent un entrain, un délire, une furie à donner le vertige.

Chacun avait d'abord dansé seul en célébrant les exploits de ses ancêtres et les siens propres. Cela avait duré deux heures.

Maintenant l'assemblée toute entière se tenait par la main et tournait en sautant avec des hurlements de joie, dans une ronde échelonnée.

Sous le vaste ouïgouam à demi éclairé par de méchantes torches de bois résineux, on voyait tourner une longue chaîne d'hommes aux mains enlacées. Ils étaient nus et ainsi frénétiques et hurlants, ils avaient l'air, dans cette demi-obscurité, de démons célébrant quelque saturnale dans l'abîme maudit.

Mêlée à cette foule délirante vous auriez pu distinguer, à chaque tour de la ronde, une figure étrange, au milieu de laquelle une longue moustache en croc produisait le plus curieux effet parmi les tatouages dont les joues étaient bigarrées. Le corps que surmontait cette drôle de figure n'aurait pas moins attiré votre attention par les gambades extravagantes auxquelles il se livrait. A force d'adresse et de dislocation, sa danse prenait un caractère tellement original et fantastique que tous ceux qui le pouvaient bien apercevoir en riaient aux larmes.

Que l'on veuille bien m'en croire ou non, mais, sur mon âme, c'était le chevalier du Portail de Mornac qui se livrait, à sa manière, au noble exercice de la danse.

—Ah! grommelait-il entre deux gambades, vous vous croyez forts en gymnastique. Eh bien! sauvages que vous êtes, je m'en vais vous montrer un peu, moi, ce que peut faire un cadet de Gascogne après deux ans d'assiduité à l'académie de Paris. Tra-deri-dera! chantait-il en effleurant du bout du pied l'œil de son voisin de droite. Zim-la-hi-tou, paf!

Et son talon s'en allait caresser le menton de son suivant de gauche.

Tout cela avec des cabrioles, des gestes et des sauts impossibles.

Savez-vous quelle était la pensée dominante de tous ceux qui le regardaient? C'est qu'il eût vraiment été dommage de brûler complètement la veille un si joyeux diable qui, après tout ne causait de mal à personne et faisait rire tout le monde.

La vitesse de la ronde augmentait. Ce n'était plus une danse, c'était une course folle, furibonde.

Le sang fouetté par ce violent exercice, le cerveau échauffé par le tournoiement rapide et prolongé, les danseurs étaient pris de vertige; et la bande hurlante allait de plus en plus vite. Mornac en était arrivé à ne pouvoir plus battre le moindre entréchat et c'est à peine s'il avait la satisfaction de lancer parfois son pied dans le nez d'un voisin. Il était soulevé, entraîné, balayé comme un fétu de paille.

Enfin il sentit le vertige l'empoigner à son tour.

Etourdi, ébloui, aveuglé, il se laissa tout à fait aller à l'élan général et ferma les yeux.

Longtemps il fut ballotté dans ce tourbillon irrésistible qui l'emportait sans presque lui laisser toucher du pied la terre.

Il était déjà navré, étouffé presque par le manque d'air et la vélocité du mouvement, lorsqu'enfin la longue chaîne circulaire des

danseurs, oscillant deux ou trois fois sur elle-même, se rompit et s'abattit de ci et de là, haletante, épuisée, stupide.

Mornac qui n'avait plus la volonté de se tenir à rien, roula plusieurs fois sur le sol, mais d'une si burlesque façon que ceux qui le purent voir exécuter cette dernière cabriole, se tinrent les côtes à deux mains pour les empêcher de voler en éclats par la force du rire.

Le Gascon qui s'en aperçut en revenant à soi, se dit:

—Je crois, sandis! que je joue passablement mon rôle et que le Renard-Noir serait content de moi s'il me pouvait voir.

Les danseurs se relevaient l'un après l'autre, encore étourdis et essouffés lorsque Griffé-d'Ours qui avait le premier recouvré ses esprits, s'écria:

—Vous êtes tous invités au banquet!

—Ho! ho! répondirent les assistants qui coururent chercher leurs ouragans ou écuelles d'écorce et leurs mikouannes ou cuillers de bois, qu'ils avaient, en entrant, déposées dans la cabane.

Ils vinrent aussitôt se placer au tour de vingt-cinq grandes chaudières où bouillaient et rôtissaient les viandes du festin.

S'il me fallait énumérer toutes les pièces de gibier et les poissons qui cuisaient dans ces chaudières et qui devaient être dévorés durant la nuit par ces trois cents diables d'affamés enragés, je n'en finirais plus et vous ne me croiriez pas ou seriez épouvantés.

Qu'il me suffise de dire qu'il y avait deux ours, dix castors, huit chiens, cent soixante-dix poissons énormes et de toutes espèces, et une infinité de volatiles, depuis l'oie et le canard sauvage jusqu'aux plus petits oiseaux; sans compter les lièvres et les écureuils. Le tout cuisant à la fois, pêle-mêle, sans sel et sans épices.

Chacun des convives renversa son plat devant soi, et tous s'assirent en rond autour des chaudières, les jambes retirées sous le corps.

Griffé-d'Ours ordonna de descendre les chaudières qu'il fit mettre devant lui et dit à haute voix.

—Hommes qui êtes ici rassemblés, c'est moi qui fais le festin.

Ce à quoi ils répondirent tous du fond de leur poitrine:

—Ho!

—Le festin est composé de chair d'ours, reptil le chef.

—Ho-ô!

—De chair de castor.

—Ho-ô-ô!

—De chair de chien.

—Ho-ô-ô-ô!

—De gibier et de poisson.

—Ho-ô-ô-ô-ô!

Griffé-d'Ours, le distributeur, s'arma d'une longue et large cuiller et recueillit la graisse qui flottait sur le bouillon, à la surface de chaque chaudière. De cette huile chaude il remplit un grand plat d'écorce, en prit le premier plusieurs gorgées qu'il but avec autant de satisfaction apparente que si c'eût été du meilleur vin, et passa à ces convives le plat dont tous eurent leur part.

Puis Griffé-d'Ours prit les écuelles de chacun et se mit à distribuer les viandes le plus largement possible, passant à tour de rôle les ouragans bien garnis mais sans regarder qui il servait. Car toutes les parties du cercle que formaient les convives étant aussi courbées et par conséquent aussi nobles les unes que les autres, il n'y avait point de préséance à observer.

Il tirait à l'aide d'un bâton pointu, des quartiers entiers de venaison qu'il distribuait à chacun, réservant néanmoins pour ses amis les morceaux les plus friands qu'il leur présentait, comme marque de faveur, au bout du bâton.

A l'un auquel il passait la tête d'un castor, que l'on considérait chez eux comme la partie la plus délicate de cet animal, il disait:

—Mon cousin, voici ta tête.

A l'autre, en lui offrant une épaule d'ours, il disait encore:

—Mon cousin, voici ton épaule.

Personne ne songeait à se choquer de ces préférences qui étaient en usage.

Lors que chacun fut servi, Griffé-d'Ours s'assit à son tour mais sans rien prendre pour lui-même.

Son voisin de droite, choisit les meilleurs morceaux parmi ce qui restait et les lui présentait en disant:

—Chef, voilà ton mets.

A l'énumération de chacun desquels Griffé-d'Ours avait soin de répondre à son tour:

—Ho-ô!

A mesure qu'on avait été servi, le silence avait grandi de plus en plus dans la cabane. On ne parlait que le moins possible dans les festins à tout manger. Il n'y avait pas de temps à perdre.

Bientôt l'on n'entendit plus que le bruit des mâchoires qui déchiraient à belles dents d'énormes bouchées de chair; ou les susurrations des bouches avides aspirant le suc des viandes fumantes.

La grande bataille des estomacs était commencée.

Que le lecteur me pardonne cette scène d'un réalisme effréné. Mais le festin était chez les Sauvages une des plus grandes solennités, et je ne saurais la passer sous silence alors que nous ne sommes entrés dans la grande bourgade d'Agnier que pour étudier de près les mœurs de ses habitants.

Et qu'on n'aille pas croire que je charge ce

tableau de couleurs impossibles. Si l'on veut voir jusqu'où allait la glotonnerie bestiale des Sauvages, on n'a qu'à consulter les Relations des Jésuites (1634) où j'ai puisé les idées d'une partie du présent chapitre. L'on verra que j'ai dû rester en deça de la description du révérend chroniqueur, surtout quant à ce qui a trait aux suites de la voracité des convives.

Pendant une heure ce fut vraiment incroyable de voir l'énorme quantité de victuailles qui disparut des ouragans pour s'engloutir dans ces trois cents estomacs d'une effrayante élasticité.

A chaque instant retentissaient ces cris:

—J'ai fini ma tête.

—Ho-ô! disait Griffé-d'Ours en recevant un écuelle vide. Eh bien! voici ton jambon.

Et il renvoyait une cuisse d'ours.

—J'ai fini mon épaule hurlait un second qui jetait un regard glorieux sur les autres convives.

—Ho-ô-ô! voici ta jambe.

Et l'ouragan retournait à l'infatigable manger avec un quartier de chien.

Il y avait une heure que durait cette goinfre. Mornac, que Griffé-d'Ours avait, par bonheur, assez maigrement servi pour lui montrer qu'il ne l'estimait guère, s'escrimait tant bien que mal sur une carcasse de lièvre qu'il grignotait du bout des dents, mais sans s'arrêter pour ne point froisser la susceptibilité des convives. De temps à autre il jetait un regard sur Griffé-d'Ours et Vilarme qui avait été forcé d'assister au festin. Mais ce n'étaient que de furtifs coups-d'œil. Il ne voulait point paraître préoccupé.

Son attention fut attirée bientôt sur l'un des plus hardis mangeurs qui venait, avec une évidente satisfaction, de renvoyer son écuelle au distributeur pour la troisième fois. Un murmure approbatif des convives avait accueilli cette demande et l'héroïque mangeur souriait béatement sous les regards d'admiration qui tombaient sur lui de toutes parts.

Il était tout rouge, non de molesie, veuillez m'en croire, mais de gourmandise surabondamment satisfaite. Ses yeux pleuraient et de petits ruisseaux de graisse lui coulaient doucement sur le menton.

La bouche encore pleine, il bégaya ces mots à plusieurs reprises:

—En vérité je mange! En vérité je mange!

—Cap de diou! qui pourrait en douter! pensa Mornac, car il commençait à comprendre quelques mots d'iroquois. Voilà bien un rud'gaillard qui aurait pu tenir tête à Gargantua et à Grandgousier dont parle Messire le joyeux curé de Meudon! Quel appétit, cadédis! Voyons un peu comment il s'y va prendre pour attaquer ce troisième service. Oh! l'ogre! Sa faim redoublerait-elle à mesure qu'il dévore, comme Anthée qui, dit-on, reprenait de nouvelles forces à chaque fois qu'il touchait la terre!

L'entrain du mangeur était en effet incroyable.

—Voilà toute ta jambe, lui avait dit Griffé-d'Ours en lui faisant parvenir un gigot de chien.

L'autre s'en était emparé à deux mains par un bout et déjà sa bouche et ses dents faisaient leur devoir de l'autre.

—Corne du diable! se dit Mornac émerveillé, il me semblerait lui voir jouer de la flûte s'il n'allait un peu trop fort pour avoir longtemps bonne haleine!

Cette idée lui parut drôle et il ne put s'empêcher de rire.

Ses voisins levèrent la tête.

Griffé-d'Ours le regarda en fronçant les sourcils.

—Qu'est-ce donc qui cause la grande joie du visage pâle? demanda-t-il à Mornac.

Celui-ci vit qu'il avait fait une sottise et son esprit inventif tâcha de détourner aussitôt l'orage que son inconvenance pouvait attirer sur lui.

—Je pensais, chef, dit-il, que je prenais tout en mangeant une gorgée d'eau-de-feu. Et il me semblait que cela augmentait mon appétit en égayant mes esprits. Cette seule idée m'a fait rire.

Il y eut un éclair dans l'œil de Griffé-d'Ours.

—Le blanc a raison, dit il aux convives. Il prétend que l'eau-de-feu nous ferait manger davantage et nous rendrait joyeux. Où est l'eau-de-feu?

—L'eau-de-feu! Oh! est l'eau-de-feu? crièrent tous les autres avec un tel entrain que la cabane en trembla.

—Voilà que ça mord! pensa Mornac.

Son regard se croisa avec celui de Vilarme qui lui parut soudain plus méfiant. Quelques convives sortirent sur le champ et revinrent avec les barils d'eau-de-vie dont l'un avait déjà été ouvert et à moitié vidé avant le repas. Ce qui avait causé l'excitation peu ordinaire de la danse.

On vida le reste du premier baril dans un grand plat d'écorce à même lequel le chef but d'abord à longs traits et les autres convives après lui.

Ensuite de quoi le festin continua.

Les mâchoires reprirent leur rude besogne avec plus d'entrain que jamais. Seulement, au bout de quelques minutes, l'eau-de-vie agissant, les langues se mirent aussi de la partie et les conversations s'engagèrent.

Isolées d'abord, elles firent le tour du cercle comme une traînée de poudre qu'on enflamme, et devinrent aussitôt générales.

Dix minutes s'étaient à peine écoulées que Griffe-d'Ours se leva pour obtenir le silence.

—Que mes frères n'oublient pas, dit-il, que nous avons encore de l'eau-de-feu, et que cela aide à avaler les viandes du festin.

—Hô-hô! vociférèrent les autres. Nous avons encore de l'eau-de-feu, qu'on nous en donne!

Le second quart fut défoncé, le plat rempli et vidé de nouveau deux fois de suite.

—Cela va bien! pensa Mornac qui avait donné comme les autres son accolade à l'énorme coupe.

Pour la seconde fois son œil rencontra celui de Vilarme.

—Il me regarde curieusement, pensa le Gascon. Se douterait-il de quelque chose? Malheur à lui dans ce cas! Je le tuerai!

Tandis que les conversations s'engagent de nouveau pour devenir de plus en plus bruyantes, profitons du tumulte afin de nous rendre un peu compte des réflexions de Vilarme.

Dans l'après-midi, on se souvient qu'il avait encore reçu une verte correction de la Corneille, son acariâtre moitié. Cette scène avait eu lieu juste avant l'arrivée de Joncas au village et la honte avait empêché Vilarme de sortir si tôt après, bien que le brouhaha causé par la venue du marchand eût éveillé son attention.

Mais le tumulte créé par le retour du parti de chasse avait donné le dernier coup d'épée à sa curiosité, et, la Corneille étant déjà sortie de sa cabane pour aller se joindre au groupe qui entourait le marchand, Vilarme s'était décidé d'en faire autant de son côté. Mais comme il arrivait près de la foule, Joncas avait déjà tourné le dos pour sortir du village.

Vilarme ne l'ayant pas vu en face n'avait heureusement pu reconnaître le Canadien sous son déguisement.

Cependant les allures de Mornac pendant la danse et le repas, la proposition détournée du Gascon touchant l'eau-de-vie, lui donnaient à penser.

—N'y aurait-il pas encore perfidie là-dessous? se disait Vilarme tout en feignant de manger. Cela me semble suspect. Et ce festin même, n'est-ce pas la Perdrix-Blanche qui l'a ordonné ou fait commander? Elle était bien portante hier. Et aujourd'hui la voici subitement malade... Cela louche. Il y a du Mornac là-dessous. S'il veut encore s'enfuir avec sa belle parente, nous verrons à entraver leurs desseins. Mais, moi-même que fais-je ici? Ma position n'est-elle pas intolérable? Méprisé de Griffe-d'Ours, en butte à ses soupçons, hâlé de Mornac et de sa cousine, berné par les Sauvages, maltraité ignominieusement par cette femme maudite qui semble avoir pour mission de me faire expier ce lâche assassinat que je commis autrefois sur une femme, n'ai-je pas aussi, moi, de seul recours qu'en la fuite? Fuir, c'est cela! Fuyons, nous aussi. Oui, mais Mornac que je laisse avec elle que j'aime? Car c'est une vraie fatalité, mais je l'aime cette fille de ma victime. Sa fortune n'est pas à dédaigner non plus! Que faire?...

Longtemps il resta plongé dans ses réflexions, et tellement absorbé qu'il en oubliait de manger.

Mornac qui s'en aperçut se dit:

—Voilà Vilarme qui délibère avec lui-même. Il doit ruminer quelque villainie. Attention!

—C'est cela, continuait de penser Vilarme. Sans plus tarder j'agirai ce soir même. Mettant à profit quelque bonne occasion je m'esquiverai d'ici pour me glisser inaperçu jusqu'à la cabane que Mlle de Richecourt habite. Il n'y a plus maintenant de sentinelle à la porte de son ouigouam. Je m'en suis convaincu avant d'entrer dans celui-ci. Tandis que le chef iroquois et ce maudit Mornac seront tranquillement ici je pénétrerai sans obstacle jusqu'à la jeune fille qui me sera livrée sans défense... Cette nuit je tuerai Mornac et après que je l'aurai vaincu, la belle ne sera que trop aise encore de s'enfuir avec moi pour éviter les brutalités de Griffe-d'Ours et les horreurs de la vie sauvage.

Ce petit plan n'est pas bête! Ayons l'œil au guet et choisissons bien le moment pour ne pas manquer notre sortie.

—De l'eau-de-feu! qu'on nous en donne! criaient les convives.

Le plat d'écorce rempli jusqu'aux bords, ciré de nouveau tout autour du cercle des Sauvages dont l'ivresse se trahit bientôt par les gestes et les poses les plus désordonnés.

Ceux qui avaient vidé leur assiette s'étendaient sans façon sur le dos et se laissaient aller aux premiers bercements de l'ivresse et à la somnolence stupéfiante causée par la quantité de viandes qu'ils avaient avalées.

Les autres ayant à cœur de terminer leur tâche continuaient à lutter bravement contre les dégoûts que leur causait leur goinfrerie et contre les premières vapeurs de l'ivresse qu'ils sentaient planer sur leur cerveau comme un épais brouillard.

—Que je sois pendu, pensa Mornac, si plusieurs d'entre eux ne crèvent pas comme des canons trop chargés. Les sales animaux! Et dire, pourtant, qu'un gentilhomme, de toute bonne lignée qu'il soit, se met dans un état semblable pour avoir pris trop de vin! Mornac, mon bon, ceci est une frappante leçon pour toi qui souvent, hélas! a par trop couduyé Messer Bacchus. Un homme qui se respecte doit avoir horreur de se mettre en une aussi abjecte condition, et je jure, dès ce moment de ne plus boire! Quand je dis ne plus boire, j'entends ne plus en abuser. Car pour ce qui

est de se gaudir le cœur avec un verre ou deux du divin jus de la treille, en face d'un bon et loyal ami, je ne vois pas qu'un honnête homme y puisse trouver à redire. Mais m'avilir encore à l'instar de ces brutes, jamais! Je me le jure à moi-même et me prends la main à cet effet.

—De l'eau-de-feu, cria l'un des Sauvages. Le plat d'écorce fut encore rempli.

Quelques-uns de ceux qui s'étaient couchés se relevèrent pour boire encore une fois et se recouchèrent aussitôt. Plusieurs n'eurent pas la force de s'asseoir et retombèrent inertes après quelques vains efforts.

Cette dernière lampée en acheva d'autres qui avaient tenu bon jusque-là et qui s'affaîsèrent à côté de leurs compagnons.

Mornac remarqua avec inquiétude que Griffe-d'Ours n'avait fait qu'effleurer, cette fois, la coupe du bord de ses lèvres.

—Diable! qu'est-ce que cela veut dire? pensa le Gascon. Ce gredin aurait-il l'intention de ne se point griser? Se souvient-il qu'il a promis à Jeanne de la forcer à l'épouser cette nuit? Irait-il prévenir notre dessein de fuir? L'heure avance, damnation! Et Vilarme qui m'épie!

—Cette solennité est bien choisie pour célébrer mon mariage avec la vierge blanche, se disait Griffe-d'Ours. C'est au milieu de ses guerriers réunis qu'un chef doit prendre femme. C'est bon, je vas aller chercher la vierge pâle sous son ouigouam et l'amener ici. Je ne me sens pas encore assez hardi pour la contraindre à m'écouter. Cette femme fière a tant de puissance dans son œil noir. Si je prenais quelques gorgées de plus d'eau-de-feu. Je me suis ménagé jusqu'à présent.

Il fit signe qu'on lui passa la coupe. Mornac le couvrait des yeux.

Vilarme qui les observait tous les deux vit leur attention détournée. Il se leva et sortit de la cabane sans être remarqué.

Après avoir vu Griffe-d'Ours sembla concentrer ses forces pour ranimer son courage.

Il se mit debout, non sans quelques efforts et se dirigea vers la porte du ouigouam en titubant un peu.

Il pouvait être alors dix heures du soir.

—Mon Dieu! pensa Mornac, pourvu que mes amis soient arrivés! Mais Vilarme n'est plus là! Malédiction!

S'il n'eût écouté que l'inspiration du moment il aurait bondi au dehors. La prudence le retint.

Il attendit que Griffe-d'Ours fut sorti du ouigouam pour le quitter à son tour.

Les entrées et sorties des convives étaient assez ordinaires pendant un festin pour qu'on ne prit pas garde à l'absence de quelques-uns. En mettant son pied févreux hors de la cabane, Mornac aperçut Griffe-d'Ours qui le précédait de quelques pas, et plus loin, tout près du ouigouam de la Perdrix-Blanche, une ombre qui se mouvait dans la nuit.

Mornac réfléchit que ce devait être Vilarme et passa immédiatement derrière la cabane du festin pour gagner la sienne inaperçu en faisant un détour.

Son cœur battait à rompre sa poitrine.

—Oh! malheur à vous, mécréants! grondait-il tout en se faufilant entre les ouigouams silencieux et sombres, malheur à vous! Mes amis sont là qui m'attendent impatients. Nous sommes de force à lutter contre vous deux!

Il atteignit sa cabane dont il écarta la portière d'une main fébrile.

La hutte était plongée dans une obscurité presque complète. Quelques tisons à demi éteints brillaient faiblement au milieu de la cabane plongée dans l'ombre à ses extrémités. Le silence n'y était interrompu que par les ronflements de la vieillie qui dormait dans un coin.

—Ne seraient-ils pas arrivés! fit Mornac en se penchant avec anxiété sur les charbons pour en raviver le feu. La flamme jaillit sous le souffle ardent du jeune homme qui jeta un coup d'œil rapide autour de lui.

Il ne vit que la vieille femme qui dormait toute recoquillée sur son galetas.

—Personne! Oh! le ciel nous hait donc! Et bien! puisque le temps en est venu, allons mourir!

Il se pencha vers l'endroit où il couchait habituellement, tira de sous son lit une hache et un long couteau de chasse que la vieillie lui avait procurés d'après le jour, rejeta le tison allumé dans le brasier, et bondit hors du ouigouam.

CHAPITRE XIX.

TERREURS MORTELLES.

En proie aux angoisses les plus poignantes, Mlle de Richecourt avait passé la journée auprès du grabat de la Perdrix-Blanche.

Terrifiée par la promesse que Griffe-d'Ours lui avait faite de la prendre pour femme le soir même, elle avait alternativement prié et pleuré tout le jour. Le moment de la fuite se trouvait si rapproché de l'heure terrible dont le chef iroquois l'avait menacée, les chances d'une évasion si précaires et si hasardees qu'elle avait fait d'avance le sacrifice de sa vie, bien décidée de prévenir le déshonneur par une mort volontaire.

A force de songer aux probabilités de sa fin prochaine, elle en était arrivée, vers le soir, à une tranquillité relative qui se pouvait expliquer moins par la force de la volonté que par

un affaîsissement nerveux amené par l'excitation extrême qu'elle avait ressentie la veille et le jour même.

Pendant le festin, auquel nous venons d'assister, elle était donc là, près du galetas de la Perdrix-Blanche endormie. Elle, assise, immobile, sa figure pâle appuyée sur sa main gauche, le regard triste et vague, les lèvres décolorées, mais contractées et portant l'expression d'une décision irrévocable.

Ainsi pâle et sans mouvement, à peine éclairée par les lueurs ternes du feu qui allait s'éteignant au milieu de la cabane, la demoiselle de Richecourt ressemblait à ces blanches statues de marbre, assises éplorées sur les tombeaux des châtelines, ses aïeules, qui reposaient dans la chapelle funéraire du château de Kergalec.

A mesure que l'heure fatale approchait, la conscience semblait lui revenir et des frissons nerveux passaient par tout son être au moindre bruit, tout comme la calme surface d'un lac frémit au plus petit souffle de vent.

Il est si bon de vivre, après tout, lorsque l'on n'a que vingt ans à peine et qu'on est doué par Dieu de la richesse et de tous les dons personnels qui semblent promettre un prochain avenir de félicité! Comment ne pas sentir des regrets amers de quitter une vie toute parsemée d'illusions dorées et de séduisantes promesses dont on n'a pas pu constater encore la cruelle inanité. Sentir circuler dans ses veines un sang jeune et généreux et se dire: Dans une heure, en moins de temps peut-être, mon cœur fait pour aimer et pour battre sur une âme amie arrêtera soudain ses pulsations vivifiantes.

Cette exubérance de vie que je sens braver en moi, se calmera subitement par un gélér sous le souffle de glace de l'éternelle immobilité! Oh! les malheureux qui ont éprouvé ces atroces tourments ont dû bien souffrir et Dieu qui juge tout, leur aura sû pardonner peut-être un désespoir inspiré par une destinée aussi cruelle.

Jeanne était donc froide en apparence, mais le cœur plein d'émotion, prêtant l'oreille aux mille bruissements nocturnes, elle se demandait s'il était bien vrai que la mort fût proche ou s'il lui restait encore une espérance de salut.

Des pas furtifs, qui se rapprochaient évidemment du ouigouam, vinrent tout à coup répondre à son cœur comme un choc dont les vibrations vont frapper sur un endroit sonore.

Elle se redressa, la gorge palpitante, ses lèvres sèches entr'ouvertes et le regard plein d'une anxiété terrible.

—Oh! si c'était mes amis! pensa-t-elle.

A mesure que les pas devenaient plus distincts, les palpitations de son cœur se faisaient plus pressées et frappaient comme des coups de marteau dans sa tête.

Celui qui s'approchait allait entrer. Qui allait-elle voir apparaître? Question de vie ou de mort.

Ses deux mains se croisèrent sur sa poitrine qui bondissait convulsivement.

A la porte une main se montra. La portière s'agitait, s'ouvrit.

Jeanne poussa un cri de terreur. C'était Vilarme.

Souriant il s'avança vers la jeune fille épouventée.

Elle avait été tellement absorbée par la seule pensée du terrible Griffe-d'Ours, qu'elle avait oublié les dangereuses poursuites du baron. Au lieu du péril prévu, un autre inattendu, mais aussi terrible, se dressait tout à coup devant elle, sans empêcher en aucune sorte, les approches aussi périlleuses, du premier.

—Vous me paraissez bien émue, Mademoiselle, dit l'effrayé homme.

Furtivement, Jeanne glissa sa main droite dans les plis de sa robe, et ne répondit pas.

—Vous me laissez donc beaucoup! continua-t-il d'un ton douloureux et peiné.

—Vous vous trompez un peu, Monsieur, répondit Jeanne en s'efforçant de raffermir sa voix. C'est plus que de la haine que je ressens pour vous, c'est de l'horreur!

Vilarme pâlit.

—Et le chef iroquois, reprit-il, trouve donc un peu plus grâce devant vous?

A son tour Jeanne pâlit encore, malgré que cela eût paru d'abord impossible.

—Il est rumeur qu'il vous doit épouser cette nuit.

Mlle de Richecourt ne répondit pas. Malgré la position périlleuse où elle se trouvait, elle semblait prêter l'oreille à quelque bruit du dehors.

Elle avait cru entendre un nouveau bruissement de pas.

—Ecoutez! Mademoiselle, continua Vilarme qui se rapprocha de la jeune fille. Le temps presse, les instants sont précieux; chaque seconde vaut une année. Vous êtes menacée du plus effroyable sort qui peut atteindre une femme de votre caste. Vous, la femme d'un brutal iroquois! Il y a de quoi vous glacer le sang dans les veines. Encore une fois veuillez m'écouter. N'oubliez pas que si je tue votre mère, ce fut, après tout, par amour. Je vous aime comme je l'ai aimée, avec passion, rage et furie! Voulez-vous être ma femme? Nous allons fuir ensemble.....

Le regard que Mademoiselle de Richecourt laissa tomber sur l'infâme était tellement chargé de dégoût et d'horreur qu'il comprit quelle immense répulsion il causait à Jeanne.

Mais cet homme qui avait, innée en lui, la fureur du crime, s'écria:

—Eh bien, tu l'auras voulu!

Et il s'élança pour saisir la jeune fille qui sauta par dessus le corps de la Perdrix-Blanche. Celle-ci réveillée se mit sur son séant. Vilarme allait franchir à son tour ce frère obstacle lorsque la portière s'écarta soudain.

Un homme bondit à l'intérieur.

Le casse-tête qu'il brandissait tournoya en sifflant et s'abattit sur la tête de Vilarme.

Le crâne du misérable vola en éclat par la cabane avec des lambaux sanglants de cervelle qui jaillirent jusque sur la robe de Jeanne.

Sans un cri, Vilarme s'abattit sur le sol, la tête fracassée, vide, ruisselant de sang, hideux. Il était mort.

—Griffe-d'Ours! s'écria Jeanne avec un angoisse inexprimable.

Le chef iroquois se pencha sur le cadavre de Vilarme qu'il poussa du pied.

—Le chef a bien fait, dit-il, de venir chercher sa femme que ce chien convoitait. Il était temps! La vierge blanche est-elle prête? Mes guerriers m'attendent pour assister à notre mariage.

Pour toute réponse Jeanne brandit le stilet qui ne l'avait point quitté, afin de s'en frapper au cœur.

Mais en appuyant sur sa jambe droite et en avançant sa poitrine pour donner plus de force au coup qu'elle se voulait porter, son pied glissa sur un fragment encore chaud de la cervelle de Vilarme et la pauvre Jeanne tomba à la renverse en laissant échapper son arme.

Griffe-d'Ours bondit sur elle et lui enserra les poignets de ses mains puissantes.

—Mon Dieu, je suis perdue! cria-t-elle.

Griffe-d'Ours repoussa brusquement de sa main gauche la Perdrix-Blanche qui voulait s'interposer en re lui et Jeanne qu'il releva de sa main droite.

Au même instant Mornac s'élançait à son tour dans le ouigouam.

A l'apparition subite de ce nouvel ennemi, Griffe-d'Ours lâcha la jeune fille, ressaisit son tomahawk qu'il avait laissé tomber, et courut au devant du chevalier.

Tous deux, l'arme haute, s'arrêtèrent à trois pas de distance.

Ils se brûlaient du regard.

—Chiens de faces pâles! vous voulez donc tous mourir par ma main ce soir! gronda Griffe-d'Ours.

Son terrible casse-tête se leva, tournoya de nouveau pour tuer.

Mornac fit un écart, évita le coup, lança sa hache d'armes de toutes ses forces sur la poitrine nue du sauvage.

Celui-ci avait aussi deviné l'attaque et diminua l'intensité du choc en se détournant un peu.

Néanmoins le sauvage chancela, car la massue de Mornac lui avait déchiré, broyé fort avant les chairs de la poitrine.

Le chevalier tira son long couteau de chasse et s'avança pour en percer son ennemi qui le prévint en lui saisissant le bras d'une main et la gorge de l'autre.

Il y eut un instant de crispation terrible dans les muscles du corps de ces deux hommes.

Doué d'une force physique supérieure à celle du chevalier Griffe-d'Ours, lui tordit le bras si violemment que Mornac dut laisser tomber son couteau.

Le Sauvage enserra de ses deux mains le cou du pauvre chevalier qu'il renversa sous lui.

Mornac voulut enfoncer aussi ses doigts crispés dans la gorge de l'Iroquois.

Celui-ci qui était tombé à genoux sur la poitrine du jeune homme, fit un bond qui le débarrassa de cette étreinte; et puis appuyant ses deux genoux sur chacun des bras de Mornac pour paralyser ses mouvements, il resserra lui-même l'étau d'acier de ses cinq doigts.

Mornac réduit à l'impuissance et à la merci de son ennemi voulut crier.

Il râla.

Sa figure empourprée bleuit. Ses yeux injectés de sang lui sortirent presque de leur orbite.

Jeanne vit qu'il allait être étouffé, ramassa son stilet, et accourut pour en frapper Griffe-d'Ours.

La Perdrix-Blanche à la vue de son frère en danger, se jeta au devant de Jeanne, et, plus forte qu'elle, l'empêcha d'avancer.

Épuisé, étranglé, suffoqué, Mornac sentit peu à peu sa vie s'en aller.

Il fit un dernier et immense effort pour se débarrasser de Griffe-d'Ours.

Deux fois son corps se roidit, sauta en soulevant le Sauvage cramponné à son cou.

Deux fois il retomba sur le sol avec un bruit mat et désespérant.

Alors ce pauvre Mornac s'aperçut qu'il allait mourir.

Il ne vit plus que des éclairs serpenter devant ses yeux. Ses oreilles furent ébranlées comme si tout un carillon de cloches lui eût sonné dans la tête.

Il lui sembla que sa poitrine allait éclater.

Un frémissement suprême courut par tout son corps.

Et puis il ne bougea plus.....

(A continuer.)

\$5 à \$20 par jour. Agents demandés! Hommes ou femmes, jeunes et vieux, de toutes les classes peuvent faire plus d'argent avec nous à temps perdu, que dans toute autre branche. Particularités gratuites. Adresses: 4-20 st G. STINSON & CO., Portland, Maine.

FAITS DIVERS.

DÉRAILLEMENT.—Une nuit du mois de septembre, une collision s'est produite sur le chemin de fer Detroit and Milwaukee, près de Lowell (Michigan), entre un train-poste et une vache. Le choc a fait dérailler plusieurs wagons et tué deux passagers, William Beaman et Calvin Winchell. Plusieurs autres ont été grièvement blessés, ainsi que J. L. Burhaus, agent des malles, et Daniel Burlingham, agent d'express. La vache a été écrasée.

DÉRAILLEMENT.—Il y a quelques jours, un train venant de Saratoga a déraillé en entrant à Albany par suite d'une fausse manœuvre d'aiguillage. La locomotive, le tender et le wagon des bagages ont roulé dans le ruisseau dit Patroon's Creek. Le chauffeur James Salters a été tué. Le mécanicien et deux préposés aux bagages ont été légèrement contusionnés, et les voyageurs n'ont eu que la peur pour tout mal.

BARBARIE.—Deux des matelots survivants du baleinier Ansel Gibbs, Albert Sweet et Charles Kugler, viennent d'arriver à Boston. Ils racontent que l'équipage du navire naufragé a eu à souffrir de la part des officiers, et notamment du capitaine et du second, des traitements d'une brutalité incroyables. En outre, l'approvisionnement étant insuffisant et de mauvaise qualité, tous les hommes à bord furent atteints par le scorbut. Après le naufrage du Ansel Gibbs dans l'océan Arctique, dix matelots sont morts du scorbut sur l'île où ils s'étaient réfugiés, et quand le New Bedford est arrivé et a recueilli les survivants, son capitaine, à l'instigation de celui du baleinier naufragé, a refusé de prendre à bord ceux des matelots qui avaient protesté avec le plus d'énergie contre la brutalité des officiers. Ces malheureux ont en conséquence été abandonnés à une mort certaine sur une île déserte. A raison de ces faits, les deux matelots plus haut nommés et quelques-uns de leurs camarades vont intenter une action judiciaire au capitaine et aux propriétaires du Ansel Gibbs.

VOL A L'ASSOMMOIR.—M. John Griffin, quatrième lieutenant du steamer Italy, de la ligne National, ayant obtenu un congé qu'il comptait aller passer dans sa famille, dans la Caroline du Sud, traversait il y a quelques jours Arch street, à Philadelphie, quand un inconnu l'a étourdi d'un coup d'assommoir sur la tête, et pendant qu'il était privé de connaissance lui a enlevé une somme de \$58 et tous ses papiers.

ENTRE-TUERIE.—Nous détachons le récit suivant du dernier numéro du News de Gold Hill (Californie): Un certain Jack White, autrefois employé du Yellow Jacket, désirait voir une femme qui logeait dans une maison appartenant à un Français nommé André Huguet. Trouvant la porte fermée, il l'enfonça d'un coup de pied, ce qui rendit Huguet furieux; de là le combat mortel qui s'engagea entre eux. Ils étaient l'un et l'autre armés de revolvers à six coups, et commencèrent à tirer presque simultanément. Ils continuèrent le feu jusqu'à ce que tous les deux roulaient sur le sol, tous les coups ayant porté. Après sa chute, White examina son pistolet, et remarqua, en s'adressant à Huguet, qu'il avait encore un coup à son service; puis, joignant l'action à la parole, il étendit le bras par-dessus un paquet de cordages, et fit feu. Huguet fut atteint à l'abdomen. "Cette fois, dit-il, vous m'avez fait mon affaire." (You have cooked my goose, this time.) Eu effet, il expira peu de temps après, ainsi que son adversaire. White laisse une veuve, à Virginia City.

FRATRICIDE.—Avant-hier soir les deux frères Joseph et Michael Hoban, l'un propriétaire, l'autre garçon de comptoir du débit de liqueurs situé au No. 17 West st., se sont pris de querelle devant la porte de cet établissement, on ignore à quel propos. Des paroles ils ont bientôt passé aux coups, et Michael exhibant un pistolet, a envoyé une balle dans le sein gauche de son frère qui, porté à la station de police du 21me precinct, a refusé de faire aucune déclaration et a dit ne pas penser que Michael eut tiré sur lui. Postérieurement le blessé a été transporté à l'hôpital Park, où l'on a reconnu que sa condition est nécessairement mortelle. Après avoir tiré le coup de pistolet, le meurtrier avait pris la fuite; mais poursuivi et bientôt arrêté par l'officier de police Shaw, il a engagé contre lui une lutte désespérée, et ne se trouvant pas le plus fort, il a essayé de se servir de son arme, que le policeman a heureusement réussi à lui enlever. Pendant ce temps

un rassemblement considérable s'était formé, et plusieurs tentatives ont été faites pour délivrer le prisonnier. L'officier Shaw a été grièvement maltraité et a eu ses vêtements mis en lambeaux; mais il a fait preuve d'une grande énergie, et avec l'aide d'un confrère accouru à son aide, il a pu conduire Michael Hoban à la station et l'y écrouer. Dans sa cellule, le prisonnier s'est vanté d'avoir tiré sur son frère, et quand on lui a appris qu'il était mourant, loin de témoigner des regrets, il s'est répandu en violentes récriminations contre sa victime

SUICIDE.—Un nègre nommé Tom Gifford, cocher M. Titus, à Trenton (New Jersey), s'est jeté volontairement avant-hier soir dans le réservoir qui est au pied de Montgomery st. Son corps n'a pas été retrouvé.

Une correspondance de Metz informe le Paris-Journal que, depuis quelques jours, on y vend publiquement de nouvelles cartes topographiques, portant le titre de "l'Allemagne en 1876," dans lesquelles figure sous une même teinte que l'Alsace et la Lorraine, une partie de nos départements de la Meuse, de la Meurthe, des Vosges, de la Haute-Saône, du Doubs et du Jura, comme appartenant à la Prusse. Dans cette carte, la Savoie et Nice sont portées, en teinte blanche, comme ayant fait retour à l'Italie.

Une excellente innovation vient d'être faite dans plusieurs ateliers de Paris. Un aimant artificiel a été disposé de manière que les ouvriers puissent facilement en rapprocher leurs yeux. Aussitôt qu'un de ces hommes a reçu entre les paupières quelque parcelle de fer, il court à l'aimant, y présente son œil en ayant soin de le bien ouvrir, et le corps étranger est enlevé immédiatement.

On conçoit qu'un aimant capable d'enlever plusieurs kilogrammes doit arracher aisément un si petit morceau de métal, fut-il enfoncé dans les chairs et implanté dans un os. Il est certain que, dans les ateliers qui ne sont pas pourvus de cet appareil, les ouvriers peuvent facilement perdre la vue par la désorganisation qu'amène le séjour d'un corps étranger dans l'œil.

LES CLASSES DU SOIR

SOUS LE CONTROLE DE L'INSTITUT DES ARTISANS CANADIENS S'OUVRIRONT Lundi, 13 Octobre, 1873, A L'ECOLE ST. JACQUES, Coin des Rues Ste. Catherine et St. Denis. A L'ACADEMIE DE M. MAUFFETTE 507, Rue St. Joseph, coin de la Rue Guy, et A L'ACADEMIE DE M. O'DONOHUE, Rue Centre, Pointe St. Charles.

Les classes se font tous les soirs (le Samedi excepté), de 7 heures à 9 heures. Les membres de l'Institut des Artisans Canadiens ont droit de suivre ces classes sans payer. Pour ceux qui ne sont pas encore membres, il suffit de se présenter aux Professeurs des différentes écoles, et de payer la faible contribution D'UNE PIASÈRE pour toute l'année. Voici les matières qui sont enseignées dans ces classes: 1o.—Alphabet, épellation jusqu'à la lecture courante, en anglais et en français. 2o.—Lectures perfectionnées en français et en anglais. 3o.—Arithmétique (depuis les chiffres jusqu'aux progressions géométriques, inclusivement.) 4o.—Éléments de la grammaire française et de la grammaire anglaise. 5o.—Traduction de l'Anglais en Français et du Français en Anglais. 6o.—Tenue des livres (partie simple et partie double.) 7o.—Dessin Linéaire et Éléments de Mesurage. Ouvriers, profitez donc des avantages que vous offrent ces Classes du Soir, et commencez à les fréquenter dès à présent. Le Secrétaire, C. D. THERIAULT, 4-42-44.

GEORGE YON,

MARCHAND DE FOMLES, PLUMIER ET FERBLANTIER. NO. 241, RUE ST. LAURENT, MONTREAL.

TOUT en remerciant mes nombreuses pratiques et le public en général de l'encouragement libéral que j'ai reçu, j'ai le plaisir d'annoncer que je viens de recevoir un assortiment très-considérable de pelles d'hiver des patrons les plus nouveaux et le système le plus économique que; aussi un assortiment d'ampoules importées. Toutes commandes ex-currées avec soin. Une visite est respectueusement sollicitée.



ROUTE DE LA RIVIERE ROUGE.

AVIS est par le présent donné que le Département des Travaux Publics cessera de transporter des Passagers et du Fret sur cette Route, à compter du et après le 10 Octobre prochain. Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire. Département des Travaux Publics, Ottawa, 24 Sept. 1873. 4-40-3f

EVITEZ LES CHARLATANS.

Une victime des insinuations de la jeunesse, qui causent la débilité nerveuse, le déprimement prématuré, etc., ayant en vain essayé de tous les remèdes annoncés, a découvert un moyen bien simple de s'en guérir, qu'il enverra gratis à ceux qui souffrent. Addresser, J. H. REEVES, 78, rue Nassau, New-York. 4-40-1 an.



AGRANDISSEMENT DU CANAL WELLAND.

Avis aux Contracteurs.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné et endossées, "Soumission pour le Canal Welland," seront reçues à ce bureau jusqu'à SAMEDI MIDI, le 18me jour d'Octobre prochain, pour la construction de 14 écluses et 14 barrages avec pertuis, un certain nombre d'arcs-boutants et de piliers de pont, les creusement des écluses et des barrages, les biefs intermédiaires, etc., sur la nouvelle partie du Canal Welland, entre Thorold et Port Dalhousie.

Les travaux seront divisés en sections dont 6 portant les numéros respectifs, 2, 3, 4, 5, 6 et 7, sont situés entre Port Dalhousie et le Cimetière Ste. Catherine, et dont 3 (numéros 12, 13 et 14), s'étendent du côté Nrd du chemin de fer Great Western, jusqu'après, Brown's Cement Kilns.

Des Soumissions seront aussi reçues pour l'agrandissement et le creusement du pisme du Canal actuel entre Port Robinson et l'Aqueduc à Welland; les travaux seront divisés en sections, ayant chacune une largeur d'un mille environ.

Des Soumissions sont aussi demandées pour le parachèvement du creusement et de l'agrandissement du Hâvre à Port Colborne.

Les Cartes de ces différentes localités ainsi que les plans et devis des travaux seront visibles à ce bureau, le et après JEUDI, le 25me jour de SEPTEMBRE courant, où des blancs de soumission seront fournis. On peut avoir des informations relatives aux travaux qui doivent être exécutés au nord de Thorold, en s'adressant au bureau de l'Ingénieur résidant à Thorold; et les plans, etc., des travaux devant être faits dans le voisinage du Port Robinson et au-dessus de ce port, seront visibles au Bureau de l'Ingénieur résidant à Welland.

Toutes les Soumissions doivent être faites sur les blancs fournis, et à chacune de ces Soumissions doivent être apposées les signatures de deux personnes solvables et responsables, résidant dans la Puissance, et voulant se porter garants pour la parfaite exécution du contrat.

Ce Département ne s'oblige pas cependant à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire. Département des Travaux Publics, Ottawa, 4 Sept., 1873. 4-37-6f

USINES À MÉTAUX DE LA PUISSANCE.

(Établies en 1828.)

CHARLES GARTH & CIE. MANUFACTURIERS ET IMPORTATEURS

DE CUIVRE à l'usage des plombiers, ingénieurs et ouvriers, d'appareils à vapeur et à gaz, usines à cuivre et à fer, etc., etc. On entreprend aussi le chauffage des bâtiments publics et privés, les conservatoires, les serres, etc., par le moyen de la vapeur ou de l'eau chaude. Bureau et Manufacture, No. 536 à 542, RUE CRAIG, MONTREAL. 4-25es

SIROP DE GOMME D'EPINETTE ROUGE DE GRAY.

LES effets de la Gomme d'Épinette Rouge dans les maladies des Pouxons et de Gorge tel que la Toux, le Rhume, l'Asthme, la Bronchite etc., sont vraiment étonnants. Dans cette préparation, toutes les excellentes propriétés de la Gomme y sont soigneusement gardées. Prix: 25 centins par bouteille. A vendre chez tous les principaux pharmaciens du Canada. Engros et détail chez le préparateur HENRY R. GRAY, PHARMACIEN, 144 Rue St. Laurent, MONTREAL. 4-7es (Établi en 1850.)

1873.

NOUVEAUX POÈLES DE PASSAGE A CHARBON.

CHEZ L. J. A. SURVEYER, 624, RUE CRAIG, MONTREAL. 4-24es

\$50,000 VALANT CONSISTANT EN HARDES FAITES.

DRAPS, "TWEEDS," CASIMIRES, CHAPEAUX, MERCERIES, &c., &c., &c. Habillements faits à ordre, aux prix les plus réduits et avec promptitude. Une visite est sollicitée. R. DEZIEL, 181, Rue St. Joseph. 4-27es

POUDRE ALLEMANDE, SURNOMMÉE

THE COOK'S FRIEND

NE FAILLIT JAMAIS, ET EST VENDUE CHEZ TOUS LES EPICIERS RESPECTABLES. 4-38es

Compagnie pour les Pianos, de New-York et Boston.

432, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL, SEULS AGENTS pour les Pianos célèbres de HALLET, DAVIS & CIE., Boston E.-U.; les pianos de W. H. JEWETT & CIE., Boston, E.-U.; les orgues de chapelle et de salon de GEO. WOOD & CIE., Boston, E. U.; et les pianos bien connus de WEBER & CIE., garantis pour cinq ans. THOMAS A. HAINES, gérant. Assortiment splendide de Pianos et Orgues. Pianos à louer. Orgues à louer. Réparations faites convenablement. Pianos vendus par versements. Pianos vendus avec termes faciles. Rappelez-vous l'endroit, 432, RUE NOTRE-DAME, porte voisine de la "Maison des Récollets." Les instruments à meilleur marché dans Montreal. 3-44es

"THE CANADIAN PATENT OFFICE RECORD AND MECHANICS' MAGAZINE."

LE SOUSSIGNÉ vient de commencer la publication, en langue anglaise, d'une revue mensuelle, portant le titre ci-dessus, destinée spécialement à faire connaître, au moyen de dessins et de spécifications les nouveaux brevets accordés par le Bureau des Patentes à Ottawa. Cette revue, publiée sous le contrôle immédiat et avec la sanction de l'Honorable Commissaire des Brevets pour la Puissance du Canada est appelée à faire un bien immense parmi les classes ouvrières et industrielles, et devrait se trouver entre les mains de tous ceux qui ont à cœur le progrès des arts et des sciences en ce pays. C'est une publication finement utile à tous; aux Inventeurs, aux Artisans, aux Manufacturiers, aux Entrepreneurs, aux Apothicaires et Pharmaciens, aux Agriculteurs. La partie officielle ayant pour titre: "The Canadian Patent Office Record," se compose de 16 à 32 pages de dessins et de spécifications des inventions brevetées à Ottawa; l'autre partie, non-officielle, et qui est comme le complément de la première, est intitulée: "The Mechanics' Magazine," comprend 32 pages d'articles et nouvelles scientifiques et industrielles, illustrés à l'aide des procédés spéciaux à ma maison. Le prix d'abonnement n'est que \$1.50 par année, payable invariablement d'avance. Pour cette bagatelle on aura à la fin de l'année un magnifique volume de 600 à 650 pages de matières instructives et intéressantes sur les arts et métiers. Des numéros spécimens sont fournis gratis sur demande. GEO. F. DESBARATS, Editeur-Propriétaire.

"L'OPINION PUBLIQUE."

Journal Politique et Littéraire. Publié tous les Jendis à Montréal, Canada, Par GEORGE E. DESBARATS & CIE.

ABONNEMENT..... \$3.00 par année. Aux Etats-Unis..... 3.50 Par numéro..... 7 Centins.

Envois par lettres enregitrées ou par ordre sur le Bureau de Poste au risque des propriétaires du journal.

ANNONCES: 10 Centins la ligne pour chaque insertion.

Tous ceux qui ne renverront pas le journal seront considérés comme abonnés. On ne recevra pas d'abonnement pour moins de six mois. Tout semestre commencé se paie en entier. Pour discontinuer son abonnement il faut en donner avis au moins quinze jours d'avance, au bureau de l'Administration, No. 1, Côte de la Place d'Armes. L'agent collecteur et les porteurs ne sont pas autorisés à recevoir de désabonnements. Lorsqu'un abonné change de demeure il doit en donner avis huit jours d'avance. Si l'abonné ne reçoit pas son journal il est requis de porter plainte immédiatement à l'Administration.

FRAIS DE POSTE—ATTENTION!

Les frais de Poste sur les Publications hebdomadaires ne sont que de 5 centins par trois mois, payables d'avance au bureau de Poste de l'abonné. Le manque d'attention à ce détail, entraînerait une dépense de 2 centins qu'il faudrait payer sur chaque numéro.

Les journaux qui voudront bien échanger avec nous, ainsi que toutes lettres se rapportant à la rédaction, devront être adressés à L'OPINION PUBLIQUE ou aux Rédacteurs, No. 1, Côte de la Place d'Armes, Montréal. Toute lettre d'affaires devra être adressée à GEORGE E. DESBARATS, seul chargé de l'administration du journal.

COURS ELEMENTAIRE DE BOTANIQUE

ET FLORE DU CANADA A L'USAGE DES MAISONS D'EDUCATION PAR L'ABBÉ J. MOYEN, PROFESSEUR DE SCIENCES NATURELLES, AU COLLEGE DE MONTREAL.

1 Volume in-8 de 334 pages et de 48 planches. Prix: Cartoné, \$1.20.—\$12.00 la douzaine. Le Cours Élémentaire seul, (62 ps. et 31 planches.) Cartoné, \$0.40.—\$4.00 la douzaine.

En vente aux bureaux de L'Opinion Publique No. 1, Côte de la Place d'Armes, Montréal, et chez tous les libraires du Canada. 3-33 et

Imprimé et publié par G. E. DESBARATS, 1, Côte de la Place d'Armes, et 319 Rue St. Antoine, Montréal, Canada.